



Québec, de l'espace pour exercer vos talents

www.1888mevoila.com

GUIDE PRATIQUE DE L'IMMIGRATION

Table des matières

Préface	4
L'essentiel en un coup d'œil...	5
Bloc 1 : Avant de partir – Connaître sa communauté d'accueil	
1.1 Vous installer à Québec : les points forts de la ville	7
1.2 Apprendre les valeurs et l'identité québécoises	11
1.3 Connaître les différences culturelles	14
1.3.1 Le français québécois	14
1.3.2 Les modes de communication québécois	16
1.3.3 Civisme, réseautage et protocole	16
1.3.4 Culture du risque et du succès	17
1.3.5 Faire ses preuves	18
1.4 Les différents types de visas et les délais pour les obtenir	18
1.4.1 Les visas de résidents permanents	18
1.4.2 Les visas temporaires	21
1.4.3 Des programmes spécifiques : PVT et programmes de mobilité	23
1.5 Les conditions salariales et le niveau de vie dans la région de Québec	25
1.5.1 Salaires et imposition au Québec	25
1.5.2 Revenu moyen	27
1.5.3 Budget type d'une famille, pouvoir d'achat et dépenses moyennes	28
Bloc 2 : Maîtriser l'environnement de travail et les conditions d'emploi	
2.1 Les normes et conditions du travail au Québec	31
2.1.1 Tour d'horizon sur les normes en vigueur	31
2.1.2 Un marché flexible et une assurance emploi	32
2.1.3 Le contrat de travail	33
2.1.4 Les horaires de travail	33
2.1.5 Références, fin de contrat et préavis	33
2.1.6 Santé et sécurité au travail	34
2.1.7 Les obligations de l'employeur	34
2.1.8 Les appellations d'emploi	35
2.2 La formation et les diplômes québécois	36
2.2.1 L'enseignement préscolaire et primaire	36
2.2.2 L'enseignement secondaire	36
2.2.3 L'enseignement supérieur	37
2.2.4 Les équivalences	39
2.3 Les qualifications, ordres professionnels et professions réglementées	39
2.3.1 Le système professionnel québécois	40
2.3.2 Les ordres professionnels	40
2.3.3 L'Ordre des ingénieurs	44
2.3.4 Les métiers et qualifications professionnelles réglementés	45
2.3.5 L'évaluation comparative	45

Bloc 3 : Réussir son intégration professionnelle

3.1 Le CV et l'entrevue d'embauche	47
3.1.1 La recherche d'emploi	47
3.1.2 L'entrevue	50
3.2 Les pratiques professionnelles et d'affaires	51
3.2.1 Dans l'entreprise	53
3.2.2 À l'extérieur de l'entreprise	53
3.3 Être immigrant et entrepreneur, c'est possible	55
3.3.1 Créer une entreprise	56
3.3.2 Reprendre une entreprise	58
3.3.3 Le mentorat d'affaires	59

Préface

Pourquoi faire un guide dédié aux immigrants ?

Ce guide réunit des informations de différentes sources et les présente de façon pratique.

PÔLE, l'agence de développement économique, priorise le développement des entreprises à forte croissance dans les créneaux d'excellence identifiés dans notre région (technologies appliquées, santé et nutrition et industrie manufacturière) et désire les seconder pour relever le défi que représente la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée dans notre région. Ce guide, orienté exclusivement « emploi et marché du travail », a été conçu afin de faciliter la démarche des travailleurs qualifiés et de leur famille qui choisissent notre région comme lieu de travail et de résidence.

On a le souci permanent de supporter les entreprises dans leur croissance, notamment en les supportant dans leur recherche d'un personnel adéquat pour la réalisation de leur projet. Le recrutement de travailleurs immigrants et la capacité à leur donner les moyens de réussir leur intégration aussi bien sociale que professionnelle deviennent donc des priorités pour l'ensemble des acteurs économiques de la région.

Voici donc l'objectif principal de ce guide : rassembler en un seul document les informations essentielles, vous guider dans vos démarches et identifier les organismes et institutions qui faciliteront votre intégration dans la région de Québec. Vous y trouverez également des témoignages d'immigrants qui, comme vous, ont choisi notre région comme terre d'accueil et qui vous livrent les clés de leur succès.

Lancé en concertation et avec la collaboration des principaux acteurs régionaux et gouvernementaux impliqués dans le processus d'immigration et rédigé par une équipe de conseillers spécialisés en immigration et en ressources humaines, ce *Guide de l'immigrant*, nous l'espérons, vous accompagnera tout au long de votre démarche d'installation et d'intégration professionnelle dans la région de Québec.

Auteurs : Armelle Rossetti – Francis Bélime (Akova inc. : www.akova.ca)

Porteur du projet : PÔLE Québec Chaudière-Appalaches

L'information contenue dans ce guide a été mise à jour en octobre 2009. Elle provient de sources diverses et ne remplace en rien les textes de loi, énoncés politiques ou programmes officiels. La forme masculine est utilisée pour alléger le texte et désigne tant les femmes que les hommes. Ce document ne pourra pas être modifié sans l'accord total de la société Akova ou de PÔLE Québec Chaudière-Appalaches.

La copie d'une partie des textes du guide devra toujours mentionner la source.

Copyrights : Akova – PÔLE Québec Chaudière-Appalaches

L'essentiel en coup d'œil...



Guides, outils et documents indispensables

Apprendre le Québec – Guide pour réussir mon intégration - Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

Guide de l'immigration au Québec - Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

Guide pratique de recherche d'emploi - Emploi-Québec

L'immigration au Québec – Partage des responsabilités Québec - Canada – Statuts des personnes se trouvant au Québec – Catégories d'immigration - Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

Pour enrichir le Québec - Intégrer mieux – Mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration en emploi des immigrants - Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

Le Québec en un clin d'œil - Ministère des Relations internationales (MRI)

Portrait économique de la Région de la Capitale-Nationale – Conférence administrative régionale – Août 2007 - Bureau de la Capitale-Nationale (BCN) – Emploi-Québec – Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

Le Québec chiffres en main, édition 2008 - Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Guide du Centre syndical et patronal du Canada sur l'intégration et la pénurie des compétences - Centre syndical et patronal du Canada (CSPC)

Les immigrants dans les régions - André Bernard – Janvier 2008 - Statistique Canada

Technologies de l'information - PÔLE Québec Chaudière-Appalaches

La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010 - Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

S'installer et travailler au Québec – 5eme édition- 2009-2010 - Laurence Nadeau Collection : Express emploi

Sites à visiter :

Emploi-Québec : www.emploiquebec.net

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) : www.micc.gouv.qc.ca

Ville de Québec : www.ville.quebec.qc.ca

Chambre de commerce de Québec : www.ccquebec.ca et www.emplois-immigrants.com

SOIIT : www.soiit.qc.ca

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) : www.mdeie.gouv.qc.ca

Immigrant Québec : www.immigrantquebec.com

Immigrer au Québec : www.immigrer-au-quebec.com

Akova Blog : www.akova.wordpress.com

Office Français de l'Immigration et de l'intégration (OFII) : www.ofiicanada.ca

Dossier spécial « S'installer au Canada », magazine l'Express : www.lexpress.fr/emploi-carriere/canada

1.1 Vous installer à Québec : les points forts de la ville

La Capitale Nationale de la province de Québec est une ville où il fait bon vivre et qui a plus d'un atout.

Québec, c'est avant tout une ville à taille humaine qui compte un peu plus de 500 000 habitants avec une agglomération de 700 000 personnes. Elle constitue le 2^e plus important pôle économique de la province et le 7^e au Canada.

Avec plus de 300 km de voies rapides et un réseau routier efficace, vous trouverez donc à Québec très peu de problèmes de circulation et vous pourrez traverser la ville facilement, même aux heures de sortie de bureau.

Une ville conçue pour la pratique du sport et du plein air

Situés à proximité du fleuve Saint-Laurent et traversés par les Laurentides, parsemés de lacs, de rivières et de forêts, Québec et ses environs offrent une foule de pratiques sportives et de loisirs de plein air. Randonnées pédestres, ski, traîneau à chiens, vélo, motoneige, bateau, chasse ou pêche, les amateurs de grand air peuvent profiter en toute saison de sites naturels exceptionnels.

Une économie en croissance et diversifiée

La Ville de Québec connaît, depuis plusieurs années, une croissance importante et son économie s'est diversifiée dans plusieurs secteurs. La vitalité du marché de l'emploi est excellente et le taux de chômage est très faible (moins de 5 % - septembre 2008). Plusieurs centaines de millions de dollars sont investis chaque année dans la région en recherche et développement. Le taux de croissance du produit intérieur brut est l'un des plus élevés en Amérique du Nord. De nombreux emplois ont été créés au cours des cinq dernières années et la croissance annuelle des investissements se maintient à près de 9,5 % alors que la moyenne canadienne est de 5 %.

Une main-d'œuvre qualifiée

Il existe à Québec un réseau universitaire important et de nombreux centres de formation professionnelle, des collèges techniques et des instituts spécialisés. L'Université Laval, fondée en 1852, a été la première université francophone d'Amérique du Nord et est la plus ancienne après Harvard.

L'Université du Québec, fondée en 1967, dispose de dix établissements répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Son siège social est à Québec, de même que l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), l'École nationale d'administration publique (ENAP) et la Télé-université (TELUQ). La ville abrite un grand nombre d'étudiants, ce qui en fait une ville jeune et

portée par leur dynamisme. Avec une main-d'œuvre bien formée et spécialisée, la ville peut se comparer aux meilleures du monde.

Une ville de services et d'innovation

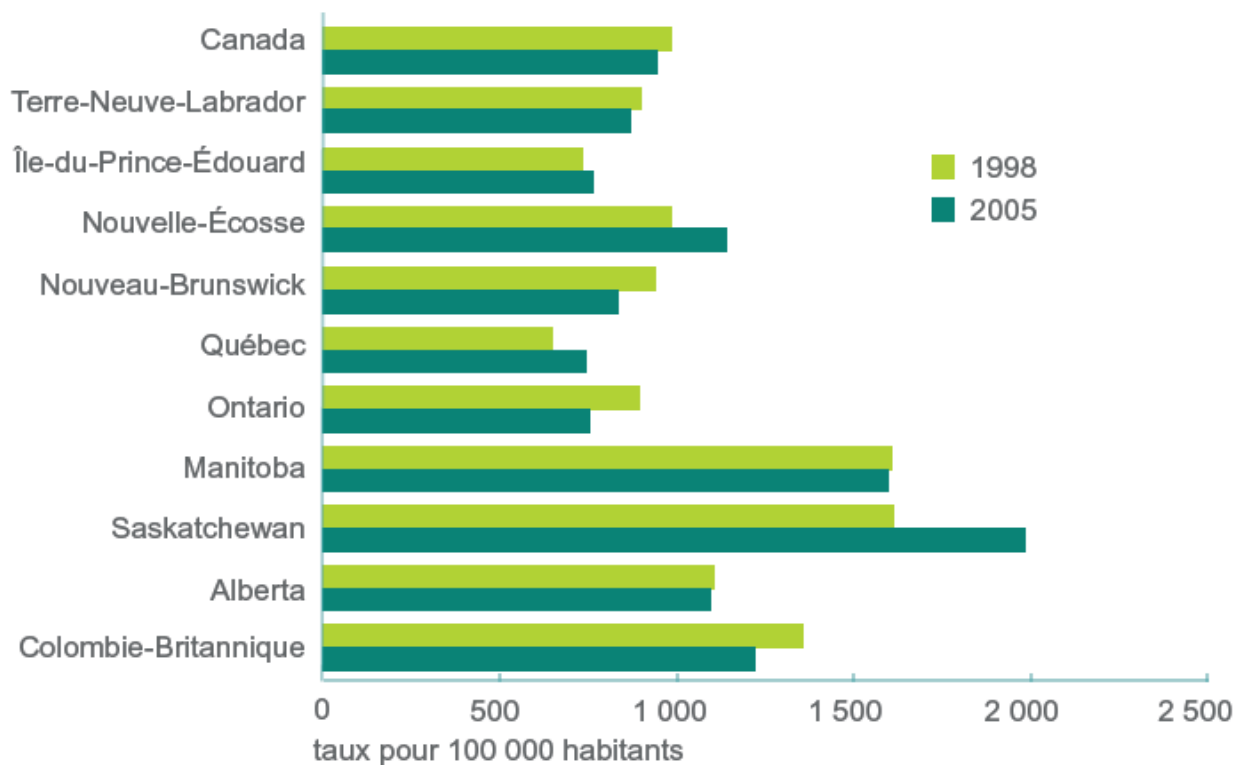
La capitale a fait de grands efforts pour diversifier son économie. Elle a favorisé le développement des industries des services professionnels, scientifiques et techniques, du tourisme et de l'information, de la culture et des loisirs. Outre l'emploi manufacturier, elle privilégie les industries employant du personnel hautement qualifié. Pour poursuivre la diversification et assurer son développement économique, la région a identifié des créneaux d'excellence qu'elle compte exploiter dans une optique de compétitivité, d'innovation et d'exportation. Ces créneaux sont les sciences de la vie, le secteur santé et nutrition, les technologies appliquées, les matériaux transformés, le tourisme et les assurances. Les efforts réalisés depuis quelques années dans la diversification de l'économie ont porté leurs fruits. Aujourd'hui la capitale et sa région accueillent un nombre croissant d'entreprises associées aux nouvelles technologies, qui sont appuyées par des centres de recherche dynamiques et réputés.

L'économie repose sur l'industrie des services qui regroupe près de 85 % de l'ensemble des emplois régionaux. La ville évolue au centre des activités gouvernementales québécoises : 30 % de l'emploi est dans les secteurs public et parapublic.

Une ville où règne un sentiment de sécurité

Québec et ses banlieues sont des lieux réputés pour leur sécurité. La ville possède un des taux de criminalité les plus bas en Amérique du Nord. D'ailleurs, elle a été évaluée par la revue *Today's Parent* comme la meilleure ville au Canada pour élever des enfants. Québec offre, de ce point de vue, un cadre de vie exceptionnel.

Graphique 7.1 Crimes de violence selon la province



Source : Statistique Canada, CANSIM : tableau 252-0013.

Le saviez-vous?

La province de Québec est la plus sécuritaire au Canada avec un taux d'infraction sur la personne parmi les plus faibles des pays industrialisés – moins de 700 infractions pour 100 000 habitants en 2007.

La ville de Québec est, quant à elle, parmi les plus sûres en Amérique du Nord.

Un marché immobilier abordable

Le prix de l'immobilier dans la ville est un des plus bas au Canada et reste abordable malgré une forte hausse des prix ces dernières années.

Prix de vente moyen d'une maison (\$ CA)

Ville de Québec	199 350
Montréal	254 502
Toronto	362 050
Vancouver	530 763
Ensemble de la province de Québec	217 407
Ensemble du Canada	288 641

Source : Association canadienne de l'immeuble, mars 2009

Une ville propre qui mise sur le développement durable

Québec a développé depuis plusieurs années une politique de développement durable en mettant en place des plans d'action concernant l'économie d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La ville a d'ailleurs obtenu, en 2007, le prix de la prévention de la pollution décerné par le Conseil canadien des ministres de l'environnement.

Elle a mis en place une approche écologique en matière de transports avec des voies réservées au covoiturage, un grand nombre de pistes cyclables (271 km) et aussi un réseau de transport en commun.

Elle obtient d'ailleurs en 2008, au classement publié par la revue *Corporate Knights*, le titre de municipalité verte : c'est-à-dire la ville au Canada, dans la catégorie des agglomérations de taille moyenne, qui se préoccupe le plus du développement durable.

L'activité de la ville étant fortement orientée vers les services, il existe peu de sites industriels polluants : l'environnement est sain avec une bonne qualité de l'air, de grands espaces et beaucoup de parcs et de verdure.

Une ville francophone

La langue officielle, langue d'État, de travail et de l'enseignement, est le français. Plus de 80 % de la population parle le français à la maison. Le bilinguisme reste dans certains emplois un atout majeur.

Réfléchissez avant de choisir la ville où vous allez vous installer. C'est un choix important qui aura des conséquences majeures sur votre qualité de vie et sur le bien-être de votre famille. Alors, comparez et renseignez-vous. Vous pouvez faire le choix de vous installer dans la ville de Québec pour vous assurer un accès à l'emploi et une réelle qualité de vie.

« L'impression que produit sur le visiteur ce Gibraltar d'Amérique – par ses hauteurs étourdissantes, sa Citadelle suspendue dans les airs, ses rues escarpées et pittoresques, ses portes à l'allure renfrognée, les vues si saisissantes qui accrochent l'œil à chaque détour – est quelque chose d'unique et d'impérissable. » - Charles Dickens - *American Notes for General Circulation* (1842) in Luc Bureau, Pays et mensonges.

Sources : portail de la ville de Québec

Liens à consulter :

www.ville.quebec.qc.ca/immigrants

www.pole-gca.ca/Publications

Le Québec chiffres en main, édition 2008, Institut de la statistique de Québec

1.2 Apprendre les valeurs et l'identité québécoises

Comment peut-on définir les valeurs et l'identité québécoises?

Il faut absolument connaître les valeurs sur lesquelles la société québécoise est fondée pour pouvoir s'adapter et s'intégrer facilement.

Société d'expression française en Amérique du Nord, le Québec nourrit un attachement profond à sa culture. La culture québécoise jumelle des racines françaises à un héritage autochtone. Elle est en même temps très influencée par le modèle américain en raison de sa proximité géographique pour tout ce qui concerne ses habitudes de vie en matière de logement, d'emploi, de contacts humains et d'argent. Pour la connaître, il faut prendre également en compte l'impact de la population multiethnique qui la compose.

Le Québec est fier de posséder une culture qui lui est propre, qui reflète sa réalité, son histoire et sa population et qui repose sur les valeurs suivantes : égalité entre femmes et hommes, primauté du droit, État laïc, liberté d'expression et d'association, français langue commune, respect réciproque des droits et libertés et société pluraliste et démocratique.

La Belle Province est d'expression française : le français est donc la langue commune de la vie publique. Le Québec est très attaché à la défense, à la préservation et à la promotion de sa langue. C'est à la fois un instrument de communication et un symbole fort d'appartenance. La valorisation du français ne va pas à l'encontre du droit des individus à utiliser la langue de leur choix dans communications privées.

Une société pluraliste : chacun va pouvoir choisir son style de vie, ses valeurs, ses opinions et son appartenance à des groupes dans les limites de la loi.

Une société démocratique et un État laïc: l'indépendance des pouvoirs politiques et religieux est une valeur fondamentale de la société québécoise (la séparation de l'église et de l'État).

Égalité homme – femme : les deux jouissent des mêmes droits et ont les mêmes responsabilités. Le gouvernement a d'ailleurs mis en place des mesures législatives pour assurer une égalité des chances dans le travail, la justice ou les relations entre conjoints. Le Code civil du Québec stipule, entre autres, que chacun des époux conserve son nom pendant le mariage. L'usage de la violence envers toute autre personne n'est pas toléré.

Le Québec est une société où l'accommodement, le compromis et la recherche de consensus sont privilégiés. L'ouverture à la diversité, la tolérance et le respect sont aussi des valeurs très importantes entre les personnes. La résolution des conflits se fait avant tout par la négociation. L'expression violente des rivalités ou des haines interethniques, politiques et interreligieuses n'est pas tolérée.

Droit des enfants : les enfants ont des droits. Les parents sont responsables de leur éducation, de leur sécurité et de leur entretien. La Loi sur la protection de la jeunesse vise à faire respecter les droits des mineurs. L'enfant mineur lésé pourra requérir l'aide du Directeur de la protection de la jeunesse.

Droit à l'éducation : l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans et l'enseignement public est gratuit au Québec jusqu'au niveau collégial (cf. 2.2 la formation québécoise).

Droit aux services de santé : ils sont régis par l'État. Le régime d'assurance maladie est universel. La gratuité des services est réservée aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. Un délai de carence de 3 mois s'applique normalement à l'arrivée au pays. Chaque personne pourra disposer d'une carte d'assurance maladie qui donne accès aux soins de santé.

Le racisme est condamné et la société s'engage à favoriser la pleine participation de toute personne au progrès économique, social et culturel du Québec, indépendamment de sa couleur, de sa religion, de son origine ethnique ou nationale.

La société québécoise d'aujourd'hui est une mosaïque d'une centaine de communautés culturelles, de langues, de cultures et de religions diverses. Ces communautés contribuent grandement à l'enrichissement social, économique et culturel du Québec. Elles vivent de manière pacifique et sont encouragées à entretenir des relations interculturelles harmonieuses.

Pour entrer en relation et communiquer entre eux, les Québécois préfèrent la simplicité. Ils communiquent généralement de façon plutôt directe, précise et de manière explicite. Ils gardent habituellement une certaine distance physique entre eux et leur interlocuteur. Le tutoiement avec les personnes plus jeunes ou d'âge similaire est largement répandu.

Les Québécois prennent généralement très au sérieux leurs engagements par rapport au temps. La ponctualité est de mise pour les rendez-vous, qu'ils soient d'ordre privé ou professionnel.

Dans la vie publique, en attente d'un service, les Québécois respectent habituellement le principe selon lequel le premier arrivé est le premier servi. Que ce soit dans un magasin, à la banque, à l'arrêt d'autobus, au cinéma, chacun attend son tour. La personne qui ne respecte pas cet usage s'expose à se faire rappeler à l'ordre par ses concitoyens.

Protection de l'environnement : les Québécois sont très préoccupés par l'écologie et sont soucieux des gestes quotidiens permettant d'améliorer l'environnement.

Sources :

- *Apprendre le Québec – Guide pour réussir mon intégration* – Mai 2007– www.apprendrelequebec.qc.ca
- *Guides de procédures d'immigration du MICC – Composante 5 - Manuel de référence* - Octobre 2006

Témoignage :

« Lorsque nous sommes arrivés à Québec en 2004 en provenance de Belgique, nous ignorions que ce choix d'émigrer fût notre meilleure décision depuis longtemps. Certes, on ne peut écarter la chance dans notre réussite. Cependant, l'attitude compte pour beaucoup.

D'abord, s'informer par tous les moyens AVANT le grand saut : permis de conduire, assurance maladie, ouverture d'un compte bancaire... Avec Internet, aujourd'hui, impossible de prétendre « qu'on ne savait pas ». Ensuite et dès l'arrivée, cesser toute comparaison avec le pays d'origine. Bannir les « Ça, c'est mieux, ça c'est moins bien » qui empêchent de s'investir. Ne pas trop s'accrocher aux cercles d'immigrants, bien qu'ils soient sympathiques et utiles. Notre obsession a plutôt été de rencontrer des Québécois, des Québécois et encore des Québécois. Saisir chaque occasion pour comprendre et apprécier la société québécoise, pour s'insérer dans les réseaux. Important les réseaux, surtout à Québec où tout le monde se connaît...

C'est avec cette attitude, mélange d'humilité, de curiosité et d'opiniâtreté, que nous avons mis en oeuvre notre projet. Nos jobs aujourd'hui nous comblent et nos filles voient l'avenir avec un optimisme que beaucoup en Belgique leur envient. Et pour cause : tout ici est possible, à condition d'y consacrer énergie et détermination ».

Isabelle et Vincent Vermandele (Citoyens belges arrivés au Québec en 2004)
Chargée de projet en traduction - Conseiller en planification et en communication d'urgence – Chargé de cours à l'Université Laval

1.3 Connaitre les différences culturelles

1.3.1 Le français québécois

Depuis 1974, le français est la langue officielle du Québec : la langue de l'État, la langue habituelle du travail, de l'enseignement, des communications et des affaires.

Tel que stipulé dans la Charte de la langue française, appelée loi 101, le français est la langue officielle du Québec. Cette charte assure la protection et la promotion du français et garantit :

- le droit à l'enseignement en anglais pour la minorité anglophone d'origine canadienne ;
- reconnaît aux anglophones le droit de recevoir des services de santé dans leur langue maternelle ;
- reconnaît également aux Amérindiens et aux Inuits le droit de maintenir et de développer leur langue et leur culture d'origine.

Le français québécois, un français à part entière avec un vocabulaire qui lui est propre

Le Québec est une société francophone et la majorité de la population parle le français à la maison (seulement 10 % y parle l'anglais).

Le français québécois a ses particularités, ses expressions propres et connaît de nombreuses variétés locales ou régionales. Lors de vos premiers rapports avec des Québécois, vous allez devoir fournir quelques efforts pour vous adapter à un vocabulaire que vous ne connaissez pas ou qui ne vous est pas toujours familier. Cependant, vous allez vous y habituer sans grandes difficultés.

Il est cependant important de ne jamais relever ou corriger une expression que vous jugeriez non adéquate. En effet, elle l'est peut-être dans le français de votre pays mais correcte au Québec. Un tel comportement est peu apprécié...

Historiquement, la base du français québécois est le français populaire des 17^e et 18^e siècles. À l'origine, les colons provenaient de différentes régions et parlaient plusieurs patois. Avec la venue des filles du Roy, orphelines envoyées pour se marier et peupler la Nouvelle-France, le français populaire s'impose. Par conséquent, au moment de la conquête britannique en 1763, le français s'est uniformisé.

Le français québécois s'est modifié et adapté au cours des siècles pour devenir une langue dynamique, une langue à part entière.

Entouré d'un environnement anglophone, la menace d'extinction a toujours été vive et présente. C'est pourquoi le gouvernement fédéral du Canada a mis sur pied des politiques de bilinguisme, sous la pression et les revendications des francophones, pour les services de l'État fédéral (affichage, étiquetage et emballage des biens et services).

L'accent

Les Québécois se font parfois dire qu'ils ont un accent. N'oubliez pas qu'au Québec, c'est vous qui avez peut-être un accent pour les Québécois !!

Le tutoiement

Le tutoiement est utilisé très fréquemment par les Québécois et dans de nombreux contextes, alors qu'il semble inapproprié ou beaucoup moins utilisé dans d'autres pays francophones. L'emploi du tutoiement avec un ton amical, au Québec, est tout à fait poli et permet d'avoir une relation plus directe et plus rapide. Certaines personnes peuvent s'adresser à un étranger (même un client) en utilisant le « tu ». N'en soyez ni choqué ni surpris. Le vouvoiement est plus souvent employé au Québec par égard à l'âge de la personne à qui on s'adresse. Si vous ne vous sentez pas à l'aise avec le tutoiement, continuez à utiliser le vouvoiement, mais expliquez aux Québécois pourquoi.

Le sacre

Il correspond à « juron » et se dit de l'emploi de termes comme « calice », « hostie » ou le fameux « tabarnak ». Ces mots empruntés à la religion catholique font partie intégrante du langage, mais attention ils peuvent avoir une connotation négative et même vulgaire. Ils témoignent du fort héritage culturel religieux du Québec et de l'influence très forte qu'a eu l'Église catholique jusqu'aux années 1960. Ils servent parfois à souligner l'émotion, la colère ou la stupéfaction.

La particule « -tu »

Quand on pose une question directe, la particule « -tu » est souvent employée dans le langage familier. Le « -tu » prend alors la fonction d'un adverbe interrogatif ou exclamatif. Vous entendrez souvent : C'est-tu loin, ça ? Ça vous tente-tu vraiment d'y aller ? Ça va-tu ?

Anglicisme

Les Québécois tiennent à perpétuer leur langue comme symbole de leur identité. Le Québec, pour des raisons historiques et en raison de son contexte géographique particulier, peut s'apparenter à un « îlot de francophones noyés dans un océan d'anglophones ». Les Québécois traquent les anglicismes. À titre d'exemple, le mot « week-end », très répandu et couramment utilisé dans le langage usuel des autres pays francophones, se dit « fin de semaine » au Québec. Le français québécois a aussi emprunté des expressions issues de la langue anglaise mais celles-ci ont été « francisées ». Vous ne direz donc pas au Québec que « vous êtes tombé amoureux du Québec » mais que « vous êtes tombé en amour avec le Québec » (de l'expression anglaise « to fall in love ») Sachez que vous risquerez donc assez fréquemment de vous faire reprendre, courtoisement mais fermement, quand vous utiliserez des anglicismes.

Féminisation des noms

La féminisation des noms de métiers, de professions et de fonctions est un mouvement qui s'est répandu dans l'ensemble des pays francophones. Mais c'est au Québec qu'existe la plus riche expertise et diversité en matière de féminisation linguistique. L'emploi des noms féminins est très ancré dans l'usage courant. Il vise avant tout à refléter la place qu'ont prise les femmes dans la société. Des métiers et des professions traditionnellement réservés aux hommes ont été rendus accessibles aux femmes. Ces changements sociaux ont entraînés la création de noms désignant les fonctions nouvellement assumées par les femmes.

Le saviez-vous?

Au Québec, on dit « Bonjour ! » en arrivant mais aussi en quittant un lieu ou une personne. Les trois repas de la journée se disent dans l'ordre : « déjeuner », « diner » et « souper ». Après un remerciement, on vous dira « Bienvenue ! » et non « De rien ! » ou « Il n'y a pas de quoi ! ».

1.3.2 Les modes de communication québécois

Un mode de communication facile, franc et direct

Les Québécois communiquent très facilement de façon très directe. Il est donc très aisé d'entrer en contact avec eux. Par contre, il est plus difficile, contrairement aux cultures africaines, ou européennes, par exemple, d'entrer dans leur vie privée. Cela peut prendre du temps et de la confiance.

Le politiquement correct

Au Québec, on choisira toujours des expressions respectueuses et qui marquent la volonté d'utiliser un langage politiquement correct. On dira par exemple des « minorités visibles » plutôt que des « minorités raciales ».

Recherche du consensus et règlement des conflits

Le dialogue et le consensus sont mis de l'avant et préférés aux affrontements. Les Québécois préfèrent échanger et négocier pour trouver les compromis nécessaires et aboutir à un accord. Il est donc préférable d'éviter le conflit direct et de se confronter un interlocuteur. Les Québécois n'aiment pas la polémique. Les réprimandes ne sont pas souvent utilisées et ne se font surtout pas en public, que ce soit dans un contexte professionnel ou privé (avec les enfants, par exemple).

Parler d'argent

Au Québec, comme en Amérique du Nord au sens large, on évoque l'argent sans trop de problème : votre voiture vaut tant, vous avez un salaire annuel de tant, etc. C'est un élément comme un autre et certains Québécois n'hésitent pas à en parler. Ceci ne vous oblige pas à le faire, mais n'en soyez pas surpris.

1.3.3 Civisme, réseautage et protocole

Les Québécois sont toujours très avenants dans leur approche et lorsqu'ils entrent en contact avec vous. Ils vont rapidement utiliser votre prénom, même s'ils viennent tout juste de vous rencontrer.

Il y a un grand respect des règles établies, mais peu de formalisme et de protocole dans toutes les classes de la société. Les comportements tolérants, calmes et raisonnables sont appréciés. La ponctualité est très importante et il est mal vu d'arriver en retard à un rendez-vous, d'ordre privé ou professionnel, même de quelques minutes. La ponctualité est considérée comme une marque de respect de votre interlocuteur et du temps qu'il vous consacre.

Les Québécois invitent moins à la maison que dans d'autres cultures, mais lorsqu'ils le font, il est généralement de rigueur d'amener un cadeau à vos hôtes (les cadeaux provenant de votre pays seront tout particulièrement appréciés, sinon apporter des fleurs ou une bouteille de vin fait partie des usages courants). On pourra même parfois vous demander d'apporter un plat, l'entrée ou le dessert par exemple.

La force des réseaux sociaux

Le « réseautage » est très développé au Québec. Une des explications est historique. Lorsque le Québec a été fondé, la population a construit des colonies composées de villages aux maisons très éloignées les unes des autres, ce qui obligeait les citoyens, pour être informés de la vie de la communauté, de savoir « ce qui se passait chez le voisin » afin d'optimiser l'entraide en cas de

besoin. Tout le pays étant à bâtir, les nouveaux arrivants privilégiant la communication et le contact.

Développer un réseau de contacts fait partie du processus normal d'insertion dans votre nouveau milieu de vie et c'est une démarche importante qui exigera patience et détermination. Que ce soit une personne immigrante qui traverse les mêmes difficultés que vous, une personne de votre communauté qui a déjà vécu un processus d'immigration ou une personne de la société d'accueil avec qui vous partagez des affinités, les personnes qui constituent votre réseau pourront vous apporter soutien et encouragement dans vos différentes démarches.

Pour commencer à développer votre réseau de contacts, plusieurs approches complémentaires sont possibles.

Avant de partir : parlez de votre projet de vous établir au Québec à des connaissances ou à des amis qui y sont déjà installés. Contribuez aux communautés virtuelles sur le web.

Dès votre arrivée au Québec : pour vous aider à bâtir votre réseau, vous pouvez, par exemple :

- participer à la vie de quartier en vous inscrivant à des activités de loisirs, sportives, sociales, culturelles ou communautaires ;
- faire des activités de bénévolat ;
- cultiver vos relations avec les amis, les voisins ou des connaissances ;
- assister aux réunions de parents à la garderie ou à l'école ;
- assister aux sessions d'information offertes par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) ;
- inscrivez-vous à la visite guidée qu'offre le Commissariat aux relations internationales de la Ville de Québec :

La tournée s'effectue en autobus et dure une demi-journée. Votre visite des arrondissements de La Cité, des Rivières et de Sainte-Foy–Sillery vous fera découvrir la vie dans les quartiers de Québec. Vous aurez un aperçu des différents types de logements qu'on y trouve, ainsi que des commerces, des installations de loisir et des institutions d'enseignement. Inscription par courriel à cette adresse : relationsinternationales@ville.quebec.qc.ca

1.3.4 Culture du risque et du succès

Contrairement à certains pays, l'esprit d'entreprendre fait partie au Québec d'un système de valeur fort et partagé, d'un mode de vie et de pensée.

La culture de « l'oser » et de « l'apprendre en faisant » est valorisée. Une culture du risque et de l'effort qui tolère l'échec et valorise le succès. Les personnes qui créent des richesses en prenant des risques sont mises de l'avant et pleinement acceptées et pas critiquées.

L'échec professionnel en Amérique du Nord est admis. Monter une entreprise et ne pas réussir est considéré comme un atout ou une étape pour augmenter les chances de réussite de la prochaine... et pas un fardeau que l'on porte à vie comme c'est parfois le cas dans d'autres pays. Rebondir devient alors beaucoup plus facile. Cette attitude positive aide à accepter l'échec et à

comprendre que les choix que nous faisons ne sont pas forcément les bons et qu'ils peuvent être remis en question et donc à favoriser la prise de risque.

La société québécoise estime que le risque est lié à l'inventivité et à l'esprit d'initiative. Chacun d'entre nous prend des risques qu'il évalue et calcule et le seuil de tolérance est différent suivant chaque personne.

Il existe une part d'incertitude dans tous les choix effectués. Mais cette part d'inconnu peut être transformée en confiance en l'avenir. Cet engagement permet d'avoir une plus grande « chance » de réussir, de développer sa créativité et sa capacité à entreprendre, à réagir et à s'adapter.

Une différence de langage traduit bien cet état d'esprit. Alors qu'en France on emploie l'expression « prendre un risque », on dira au Québec « prendre une chance » (de l'expression anglaise « to take a chance »).

1.3.5 Faire ses preuves

Au Québec, le savoir-être est aussi important que le savoir-faire : vos attitudes, vos comportements, vos réalisations et vos compétences seront plus étudiés que votre formation, votre diplôme et le prestige de votre école. Ces éléments ne sont pas fondamentaux et sont moins mis en avant que dans d'autres cultures. Les Québécois sont très pragmatiques et font appel à la logique et aux faits. La notion de culture générale est moins importante.

La plupart des employeurs que vous rencontrerez ne connaissent pas les équivalences de diplômes ni les écoles et formations que vous avez pu compléter dans votre pays d'origine. Ils maîtrisent peu les expériences réalisées à l'étranger et auront tendance à ne pas en tenir compte pour votre premier emploi. Il ne faut pas en prendre ombrage.

Vous devrez donc souvent recommencer à un niveau d'emploi inférieur à celui que vous avez exercé et il vous sera demandé de faire vos preuves. Par contre, la progression de carrière peut aller très vite lorsque vous aurez démontré votre valeur ajoutée et vos capacités à prendre de nouvelles responsabilités. L'employeur québécois n'hésitera alors pas à vous faire progresser et à revoir vos conditions salariales. La patience au départ est donc de mise.

1.4 Les différents types de visas et les délais pour les obtenir

1.4.1 Les visas de résidents permanents

L'immigration est une compétence partagée entre le Québec et le Canada. C'est l'accord Canada-Québec en matière d'immigration du 1^{er} avril 1991 qui encadre ce partage de responsabilités entre les deux niveaux de gouvernement. La démarche est assez longue et il faudra compter entre 12 et 18 mois* pour obtenir le visa de résident permanent.

*** Le délai peut être plus long pour certains pays.**

La responsabilité du gouvernement provincial couvre trois aspects :

- déterminer le nombre d'immigrants au Québec ;
- sélectionner les candidats et définir les critères de sélection ;

- accueillir et intégrer les personnes immigrantes.

La responsabilité du gouvernement fédéral consiste à :

- établir les volumes annuels pour l'ensemble du Canada ;
- définir et appliquer les critères d'entrée et de séjour ;
- définir les normes de traitement et les catégories d'immigration ;
- admettre les immigrants sur le territoire du Canada.

Le processus d'obtention du visa permanent comporte trois grandes étapes :

Étape préalable : évaluation

Il est conseillé et suggéré de remplir une évaluation préliminaire d'immigration (EPI) sur le site Internet www.immigration-quebec.gouv.qc.ca pour évaluer vos chances d'être sélectionné par le Québec. Cet outil en ligne vous permet d'obtenir rapidement une réponse.

Les facteurs de sélection pour être admissible au programme d'immigration des travailleurs qualifiés sont les suivants :

- la formation, le niveau de scolarité et le domaine de formation ;
- l'expérience professionnelle ;
- l'âge ;
- la connaissance du français et de l'anglais;
- les séjours que vous avez faits au Québec et vos liens de parenté avec un citoyen canadien ou résident permanent au Québec ;
- les caractéristiques du conjoint qui vous accompagne, le cas échéant;
- la capacité d'autonomie financière (vous devez signer un contrat par lequel vous vous engagez à subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille pendant au moins les trois premiers mois suivant votre arrivée au Québec).

A) La sélection du Québec et son certificat de sélection (CSQ)

Le Québec est responsable de la sélection des travailleurs candidats souhaitant s'installer sur son territoire. Vous devez remplir et retourner le formulaire de demande. En cas de sélection, vous recevrez un certificat de sélection du Québec (CSQ), document officiel délivré par le gouvernement du Québec et valide pour une période de trois ans. Les frais exigés par le gouvernement du Québec sont :

- demandeur principal : 390 \$
- époux, conjoint, enfant : 150 \$ par personne

B) Demande de visa et admission des travailleurs par le gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada admet sur le territoire québécois uniquement les candidats travailleurs préalablement sélectionnés par le Québec. Pour être admis, un candidat sélectionné

doit faire une demande de résidence permanente et passer avec succès (tout comme les membres de sa famille) :

- l'examen médical : le candidat doit subir un examen médical avant de venir au Canada ainsi que les personnes à charge (même si elles ne l'accompagnent pas au Canada) ;
- les contrôles de criminalité et de sécurité : si vous avez un casier judiciaire, vous ne serez pas admis au Canada qui vous classe parmi les personnes présentant un risque pour la sécurité du pays.

Si vous voulez immigrer au Canada, vous et les membres de votre famille de plus de 18 ans qui vous accompagnent devez fournir un certificat de police au bureau des visas.

C) Confirmation de résidence permanente

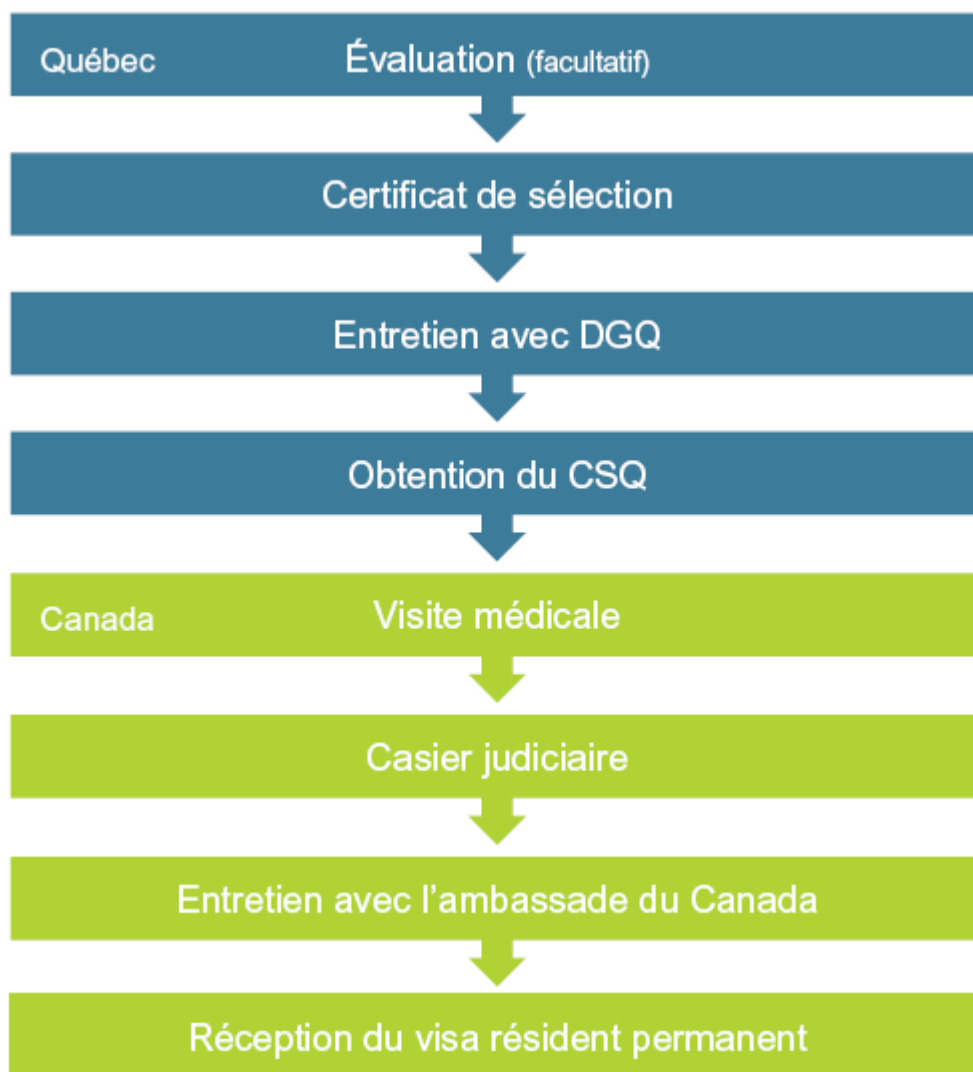
Si votre demande est acceptée, le bureau des visas émet un visa de résident permanent à votre nom. Ce visa inclut votre confirmation de résidence permanente (CRP) et votre visa d'entrée. Vous devez présenter votre CRP et votre visa à votre arrivée au Canada.

L'immigration permanente se compose de trois catégories :

- le regroupement familial ;
- les réfugiés ;
- l'immigration économique, qui comprend les travailleurs qualifiés, les travailleurs autonomes, les entrepreneurs et les investisseurs.

Source : [site du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles](#)

Toutes les étapes de la procédure sont représentées dans le schéma suivant :



DGQ* : Délégation générale du Québec (Paris, par exemple)

1.4.2 Les visas temporaires

Pour l'immigration temporaire, la compétence est également partagée entre les gouvernements du Québec et du Canada. La responsabilité du gouvernement fédéral est la même que pour les demandes de visas permanents.

La responsabilité du gouvernement provincial est de :

- évaluer conjointement, avec le gouvernement fédéral, l'emploi proposé ;
- délivrer le certificat d'acceptation du Québec (CAQ).

Le Québec doit donc se prononcer conjointement avec le ministère des Ressources humaines et du Développement social du Canada (DRHC) sur les effets sur le marché du travail de l'offre d'emploi quand elle est soumise à une confirmation.

Il est donc possible de travailler temporairement au Canada grâce au visa de séjour temporaire. Mais il vous faut une proposition d'embauche d'un employeur canadien validée par les gouvernements pour obtenir ce visa. Vous devez également vous engager à occuper cet emploi pendant la période prévue et posséder les compétences requises.

Les démarches de l'immigrant :

Il faut envoyer à votre futur employeur plusieurs documents pour qu'il puisse faire approuver son offre d'emploi temporaire à votre intention :

- le formulaire de demande de certificat d'acceptation pour travail temporaire du Québec dûment rempli ;
- les pièces justificatives requises pour le traitement de votre demande de certificat d'acceptation du Québec (CAQ);
- le paiement des frais exigés pour l'examen de votre demande de CAQ.

Si l'offre d'emploi de votre employeur est acceptée, ce dernier vous fera parvenir une copie de la lettre de confirmation de son offre d'emploi à ainsi que deux copies de votre CAQ délivré par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (l'une pour vous et l'autre destinée à Citoyenneté et Immigration Canada).

Les démarches de l'employeur :

L'employeur va devoir :

- Remplir le formulaire Demande-Travailleur étranger de RHDSC et le faire parvenir accompagné, le cas échéant, des pièces justificatives requises au Centre de service Canada (travailleurs étrangers) de RHDSC.
- Transmettre au MICC :
 - une copie du formulaire Demande-Travailleur étranger envoyé à RHDSC et les pièces justificatives appropriées ;
 - le paiement des frais exigés pour l'examen de l'offre d'emploi temporaire ;
 - le formulaire Demande de certificat d'acceptation pour travail temporaire du Québec dûment rempli par le travailleur étranger ;
 - les pièces justificatives requises pour le traitement de la demande de certificat d'acceptation du Québec (CAQ) ;
 - le paiement des frais exigés pour l'examen de la demande de CAQ.
- Faire une demande de permis de travail auprès du bureau canadien des visas qui couvre votre pays.

Il existe d'ailleurs une catégorie spéciale pour les travailleurs des technologies de l'information. En raison de la grave pénurie de personnel dans l'industrie canadienne du logiciel, le Canada a simplifié le processus d'entrée au pays pour les travailleurs dont les compétences sont très recherchées par cette industrie.

Pour plus de renseignements, consultez le www.cic.gc.ca.

Une fois arrivé :

Si vous trouvez un emploi au Canada et qu'on vous remet une autorisation de travail et un visa de séjour temporaire, vous devrez les présenter dès votre arrivée au Canada à un agent d'immigration. Celui-ci vous remettra des formulaires à remplir vous permettant d'obtenir un numéro d'assurance sociale temporaire (NAS). C'est une carte d'identité dont vous devrez communiquer les numéros à votre employeur. En cas de difficulté à remplir les formulaires, vous pouvez trouver de l'aide auprès d'un agent au RHDSC.

Votre autorisation d'emploi n'est pas un contrat. Si vos fonctions changent ou si votre emploi est prolongé, votre employeur devra communiquer avec Services Canada et le MICC pour obtenir les autorisations requises.

Les frais et les délais d'obtention :

- Avis sur le marché du travail : gratuit (les délais de traitement des demandes peuvent varier selon la région)
- Demande-Travailleur étranger : 175 \$ (délai de 5 jours)
- Demande de certificat d'acceptation du Québec pour travail temporaire : 175 \$ (délai de 5 jours)
- Permis de travail : 150 \$ (les délais de traitement des demandes peuvent varier d'un bureau des visas à l'autre)

Pour plus de renseignements, consultez le www.cic.gc.ca.

Source : site du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

1.4.3 Des programmes spécifiques : PVT et programmes de mobilité

Des accords entre le Canada et différents pays relatifs à la mobilité des jeunes ont été mis sur pied. Le Canada peut fournir un permis de travail temporaire de 12 mois à des jeunes de ces pays. Chaque pays a un quota assigné qui, dans certains cas, est divisés en programmes spécifiques.

Le tableau ci-dessous indique les pays qui ont signé des ententes bilatérales de mobilité internationale de la jeunesse avec le Canada.

Pays	PVT	Échange Jeune Travailleurs
Allemagne	Oui	Oui
Australie	Oui	Oui
Autriche	Oui	Oui
Belgique	Oui	-
Corée	Oui	-
Danemark	Oui	-
France	Oui	Oui

Pays	PVT	Échange Jeunes Travailleurs
Irlande	Oui	-
Italie	Oui	-
Japon	Oui	-
Lettonie	Oui	Oui
Nouvelle-Zélande	Oui	Oui
Norvège	Oui	Oui
Pays-Bas	Oui	Oui
République tchèque	Oui	Oui
Suède	Oui	Oui
Suisse	Non	Oui

Source : site des Affaires étrangères et Commerce international Canada, *Dans l'intérêt de la jeunesse étrangère et des employeurs canadiens* : www.international.gc.ca

Le Permis Vacances Travail (PVT)

Le programme Vacances Travail est une belle occasion pour un jeune étranger de venir faire un séjour d'un an au maximum au Canada ou au Québec. Il est destiné aux jeunes qui désirent effectuer un séjour de découverte touristique et avoir une expérience de travail au Québec ou au Canada. C'est un permis de travail temporaire, ouvert, ne nécessitant pas d'employeur spécifique.

Ce programme n'est pas destiné aux étudiants stagiaires. On ne peut y participer qu'une seule fois et le permis de travail ne peut ni être renouvelé ni prolongé. Il ne s'adresse pas aux personnes voulant un contrat de travail de longue durée. Vous devez enfin payer votre billet d'avion, vos frais d'assurances et tous les frais liés à votre séjour.

Les procédures sont simples : vous devez remplir le formulaire adéquat, réunir les documents demandés (photos, photocopie du passeport, preuve de fonds, CV, lettre de motivation et relevé d'identité bancaire), payer les frais inhérents à la demande par virement bancaire (environ 100 euros ou 150 \$).

Les délais de traitement sont de 5 à 8 semaines. Vous recevrez une lettre d'autorisation par courriel. Par la suite, vous devrez souscrire une assurance et en présenter la preuve à votre arrivée au Canada.

Liens utiles :

www.pvtistes.net
www.acs-ami.com

Entente de mobilité pour les jeunes : emploi de perfectionnement ou développement professionnel

D'autres accords ont été signés pour la mobilité des jeunes et l'échange de jeunes travailleurs. Les programmes dépendent du pays. Vous pouvez consulter les différents programmes sur le site Internet www.international.gc.ca.

En France, par exemple, on retrouve le programme Emploi de perfectionnement. Il s'adresse aux jeunes professionnels qui souhaitent acquérir une expérience professionnelle pour un contrat à durée déterminée et une période de 18 mois maximum. www.dfait-maeci.gc.ca

En Suisse, il existe un programme de développement professionnel qui s'adresse aux jeunes ayant suivi une formation professionnelle d'au moins deux ans souhaitant ajouter un complément à leur formation technique ou professionnelle dans leur champ de compétence sous couvert d'un contrat de travail (maximum de 18 mois). geo.international.gc.ca

Pour plus de renseignements, regardez sur les sites des ambassades.

1.5 Les conditions salariales et le niveau de vie dans la région de Québec

1.5.1 Salaires et imposition au Québec

Les payes : elles ne sont pas forcément mensuelles au Québec. Les employeurs versent, la plupart du temps, les payes toutes les 2 semaines (soit 26 payes par an). Quelquefois, il arrive même qu'elles soient à la semaine.

Les impôts : les contribuables doivent déclarer leurs revenus et payer leurs impôts dans la province où ils résident le 31 décembre de l'année d'imposition. L'impôt est calculé en fonction de taux d'imposition progressif. Les niveaux d'imposition au fédéral et au provincial sont cumulatifs. Les impôts sont prélevés à la source. Les employeurs ont la responsabilité de retenir les sommes fixées par la réglementation fiscale.

Barème de l'impôt provincial 2009 :

Taux	Revenu
16 %	Inférieur à 38 385 \$
20 %	Inférieur à 76 770 \$
24 %	Supérieur à 76 770 \$

Barème de l'impôt fédéral 2009 :

Taux	Revenu
15 %	Inférieur à 41 200 \$
22 %	De 41 200 \$ à 82 399 \$
26 %	De 82 400 \$ à 126 264 \$
29 %	Supérieur à 126 264 \$

Autres retenues sur paye

Au fédéral :

- Assurance-emploi (A.-E.) :
 - Taux de 1,38%
 - Plafond : 42 300 \$
 - Cotisation maximum de l'employé 583,74 \$.

Au provincial :

- Régime des rentes du Québec (RRQ) :
 - Taux de 4,95 %
 - Plafond : 46 300 \$
 - Cotisation maximum de l'employé : 2 118,60 \$.
- Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) :
 - Taux de 0,484 %
 - Plafond : 60 500 \$ 62 000 \$
 - Cotisation maximum de l'employé 300,08 \$.

Exemple d'une fiche de paye :

Revenu : 30 276 \$ - 26 payes dans l'année

Salaire brut : 1164,46 \$

Retenues : A.-E. : 16,07 \$

Impôt fédéral : 81,20 \$

Impôt Québec : 100,47 \$

RRQ : 50,98 \$

RQAP : 5,64 \$

Total des retenues : 254,36 \$

Salaire net : 910,00 \$

Vous pouvez consulter les sites suivants pour de l'information sur les salaires au Québec :

www.informationmarchetravail.ca

www.salarywizard.monster.ca

www.technocompetences.qc.ca

www.stat.gouv.qc.ca

1.5.2 Revenu moyen

Revenu annuel médian* (2006)

Couple avec ou sans enfants et familles monoparentales

Localisation	\$ CA
Canada	63 600
Ville de Québec	67 100
Sherbrooke	57 000
Montréal	60 800
Trois-Rivières	56 900
Gatineau (Ottawa)	70 900

* Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : la moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé et l'autre moitié d'un revenu moins élevé.

Revenu annuel moyen selon le type de ménage (2007)

Type de ménage	Revenu total (\$ CA)	Revenu disponible* (\$ CA)
Personne seule	31 255	26 039
Famille	74 762	61 826
Couple sans enfants (2 revenus)	66 150	54 332
Couple avec enfants (2 revenus)	91 564	74 385
Monoparental chef femme	39 347	36 669
Monoparental chef homme	60 302	49 318

* Le revenu disponible est le revenu après impôts.

Source : Statistique Canada 111-0009

1.5.3 Budget type d'une famille, pouvoir d'achat et dépenses moyennes

Afin de vous aider à préparer votre budget, voici des indications sur le budget moyen type d'une famille québécoise vivant dans la région métropolitaine de Québec.

Pourcentage (%) du revenu brut consacré aux grands postes budgétaires des ménages au Québec (2006)

Poste budgétaire	Personne seule	Couple sans enfants	Couple avec enfants	Famille monoparentale
Alimentation	12,1	12,2	12,1	12,8
Logement	23,9	17,1	15,6	17,0
Entretien ménager	4,9	4,0	4,8	4,9
Articles d'ameublement	3,5	3,6	2,8	3,1
Habillement	3,6	4,1	4,3	4,9
Transport	10,5	14,1	14,1	13,8
Soins de santé	3,8	4,1	3,0	3,3
Soins personnels	1,9	1,9	1,8	2,0
Loisirs	5,1	6,0	5,8	5,4
Matériel de lecture	0,6	0,5	0,3	0,3
Éducation	0,6	0,4	1,7	1,9
Tabac, boissons alcoolisées	3,4	2,5	2,0	3,1
Dépenses diverses	1,7	1,5	1,3	1,5
Jeux de hasard	0,6	0,5	0,3	0,5
Consommation courante	76,1	72,4	69,9	74,6
Impôts personnels	17,1	20,0	22,2	17,9
Assurance individuelle et cotisations de retraite	4,6	5,8	7,4	6,4
Dons en argent et contributions	2,1	1,7	0,5	1,2

Source : Statistique Canada

Dépenses moyennes des ménages, par région métropolitaine sélectionnée (2007)

	Québec		Montréal	
	Dépenses moyennes par ménage	Ménages déclarant des dépenses	Dépenses moyennes par ménage	Ménages déclarant des dépenses
	\$	%	\$	%
Dépenses totales	64 053	100,0	59 554	100,0
Consommation courante totale	44 549	100,0	42 173	100,0
Alimentation	7 369	100,0	7 558	100,0
Logement	10 127	100,0	11 416	100,0
Entretien ménager	2 666	100,0	2 611	99,9
Articles et accessoires d'ameublement	1 644	90,1	1 577	90,0
Habillement	2 776	100,0	2 509	98,5
Transport	9 451	96,9	6 861	98,3
Soins de santé	2 673	100,0	1 962	98,5
Soins personnels	1 193	100,0	1 121	100,0
Loisirs	3 391	96,9	3 036	95,4
Matériel de lecture et autres imprimés	275	78,3	274	72,4
Éducation	557	37,2	811	36,4
Produits du tabac et boissons alcoolisées	1 439	93,1	1 310	87,8
Jeux de hasard (montant net)	94	44,9	167	51,6
Divers	893	93,5	960	89,5
Impôts sur le revenu des particuliers	13 027	93,6	13 103	91,8
Versements d'assurance individuelle et cotisations de retraite	4 934	86,9	3 320	83,1
Dons en argent et contributions	1 544	72,7	957	60,4

Note : Région métropolitaine : le concept général qui est appliqué consiste à relier une grande région urbaine aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec cette grande région est élevé.

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau (payant) 203-0001 et produit no 62F0026MIF au catalogue. Dernières modifications apportées : 2008-12-22.

Loyer mensuel d'un appartement*

Région métropolitaine de Québec, octobre 2008

Type d'appartement	\$ CA
Studio	452
1 chambre	558
2 chambres	653
3 chambres	750

* Les frais de chauffage, d'éclairage, de téléphone, de l'Internet et de câble (télévision) ne sont pas compris.

Pour les intéressés, le coût de la vie au Québec est un peu moins cher qu'en Europe.

Prévoyez que vous aurez beaucoup de dépenses supplémentaires liées à votre installation et à vos procédures d'immigration.

2.1 Les normes et conditions du travail au Québec

2.1.1 Tour d'horizon sur les normes en vigueur

Au Québec, la Loi sur les normes du travail établit les conditions de travail en l'absence de conventions collectives ou d'un contrat de travail. La Commission des normes du travail (CNT) est chargée de l'application de cette loi. Elle protège les travailleurs et vise à établir des relations de travail harmonieuses. Elle fixe, entre autres, le salaire minimum, les congés, les procédures de licenciement collectif.

La grande majorité des employés bénéficient du régime de protection de la Loi sur les normes du travail. Si vous souhaitez connaître en détail les normes, visitez le site de la CNT au www.cnt.gouv.qc.ca. En voici un rapide tour d'horizon :

Les congés fériés (huit jours par an) : le 1er janvier; le Vendredi saint ou le lundi de Pâques; le lundi qui précède le 25 mai; le 24 juin (fête nationale); le 1er juillet; le 1er lundi de septembre (fête du travail); le 2e lundi d'octobre; le 25 décembre.

Le salaire minimum horaire : 9,00\$ (mai 2009)

La durée de la semaine de travail : 40 heures au plus. Dans la majorité des entreprises, elle se situe entre 35 et 38 heures.

Les heures supplémentaires doivent être payées avec une majoration de 50 %.

La paye est versée toutes les deux semaines. En règle générale, le salaire doit être payé à intervalles réguliers ne pouvant dépasser seize jours.

Les congés payés :

- Moins de un an d'ancienneté : une semaine
- De un à cinq ans d'ancienneté : deux semaines
- Plus de cinq ans d'ancienneté : trois semaines

Les absences pour raisons familiales ou parentales :

- Adoption, naissance, interruption de grossesse : cinq jours d'absences dont deux payés
- Décès, funérailles : de un à quatre jours d'absence (suivant le degré de parenté) dont un jour payé
- Mariage ou union civile : un jour d'absence
- Congé de maternité : 18 semaines
- Congé de paternité : cinq semaines
- Congé parental : les deux parents peuvent prendre un congé parental d'une durée maximale d'un an

Le saviez-vous?

Un congé de paternité est offert au Québec pour tous les nouveaux pères. Ceux-ci auront le choix entre :

- cinq semaines de prestation : 70 % du salaire (régime de base)
- trois semaines de prestation : 75 % du salaire (régime particulier)

Les prestations de paternité peuvent commencer, au plus tôt, la semaine durant laquelle l'enfant ou les enfants sont nés.

Pour plus de renseignements, consultez le site de la RQAP au www.rqap.gouv.qc.ca.

Période d'essai ou de probation : elle n'est pas réglementée et peut ne pas exister. Elle peut également être spécifiée par l'employeur dans le contrat de travail.

Cessation d'emploi : un employeur doit donner au salarié un avis écrit de cessation d'emploi avant de mettre fin à son contrat de travail ou avant la mise à pied pour une période de plus de six mois. Les délais pour remettre l'avis au salarié varient selon la durée de son service continu.

Plaintes et recours : l'employé peut déposer une plainte à la Commission des normes du travail en cas de congédiement sans cause juste et suffisante. Il pourra alors être représenté gratuitement par un avocat désigné par cet organisme.

Le saviez-vous?

Selon diverses statistiques, 85 % des offres d'emploi sont comblées par le biais du réseautage. Parmi les 15 % restants, la moitié est annoncée sur le web et l'autre moitié dans les journaux !

2.1.2 Un marché flexible et une assurance emploi

L'employé qui perd son emploi pourra être admissible, sous certaines conditions, au versement de prestations d'assurance-emploi pour une durée limitée. Pour plus de renseignements, consultez le site www.servicecanada.gc.ca.

La région de Québec connaît depuis plusieurs années une pénurie de main-d'œuvre assez importante. La situation économique est bonne et le taux de chômage faible (inférieur à 5 % en septembre 2008). Le marché du travail est en effervescence et donc en faveur des employés. Le taux de roulement du personnel dans les entreprises est assez important, les préavis sont courts, les offres d'emplois nombreuses.

2.1.3 Le contrat de travail

Le Code civil du Québec (le « Code ») énonce les principes à la base de tout contrat de travail. Ce dernier peut être verbal ou écrit, à durée déterminée ou indéterminée. Le contrat à durée indéterminée est appelé « contrat permanent ». Pour celui à durée déterminée, on parle d'un contrat temporaire. Dans les petites entreprises, il n'est pas rare de ne pas avoir de contrat de travail.

2.1.4 Les horaires de travail

La durée de la semaine de travail est d'au plus 40 heures. Mais dans la majorité des entreprises, elle se situe plutôt entre 35 et 38 heures.

D'une façon générale, les employés commencent assez tôt le matin. Une pause déjeuner assez courte (entre 30 et 60 minutes) est effectuée. La plupart des entreprises mettent à disposition des employés une cuisine avec tous les équipements nécessaires (four, micro-ondes, frigo...). Beaucoup de salariés mangent dans les locaux de l'entreprise et apportent leur fameuse « boîte à lunch ». Une partie des employés se retrouvent pour manger ensemble dans la cuisine. Ces habitudes sont essentiellement culturelles et vous permettront de vous intégrer plus rapidement.

2.1.5 Références, fin de contrat et préavis

Le Code du travail prévoit que chacune des parties peut mettre fin au contrat de travail moyennant un préavis raisonnable. Les parties pourront mettre fin au contrat de travail sans préavis en présence d'un motif sérieux de résiliation.

Le préavis est de courte durée (2 semaines pour la plupart du temps). L'employé qui a accumulé deux ans de service continu chez un employeur bénéficie d'une protection additionnelle en matière de résiliation du contrat de travail.

En cas de congédiement sans cause juste et suffisante, il peut déposer une plainte à la Commission des normes du travail et, s'il obtient gain de cause, l'employé pourra être réintégré dans ses fonctions.

L'employeur doit vous remettre, dans les cinq jours suivant votre dernier jour travaillé, un relevé d'emploi totalisant toutes vos heures travaillées. Ce certificat permet, sous certaines conditions, de vous inscrire à l'assurance-emploi et de toucher une indemnité de chômage.

Dans le curriculum vitae québécois ou dans une lettre jointe, il y a souvent une rubrique de références sur demande. On pourra vous demander le nom de responsables, de cadres ou de collègues de travail pouvant être joints par le recruteur ou l'employeur si vous êtes d'accord. Cette méthode de référencement est souvent appliquée et il n'est pas rare que l'employeur contacte vos références ou que vous receviez des appels téléphoniques si vous encadrez du personnel. Il est donc conseillé de rester en bons termes avec votre employeur précédent, quel que soit le motif de votre départ.

Les grandes entreprises font de plus en plus appel à des spécialistes en enquête pour exécuter ce travail de référence. Il est donc recommandé de rédiger votre CV avec la plus grande justesse sans chercher à embellir la situation.

2.1.6 Santé et sécurité au travail

En matière de santé et de sécurité au travail, la Commission de la santé et de la sécurité du travail met en place divers programmes de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Elle gère également un régime d'indemnisation des travailleurs ayant subi des lésions professionnelles. Ainsi, l'employé victime d'une lésion professionnelle bénéficie d'une indemnité de remplacement de son revenu.

L'employeur assure la santé et la sécurité de ses employés en se conformant à la réglementation applicable à son secteur d'activité, faute de quoi il s'expose à des poursuites pénales, voire criminelles. Il verse une cotisation annuelle.

2.1.7 Les obligations de l'employeur

L'employeur doit respecter les diverses lois applicables à la relation d'emploi. Il devra, en outre, se conformer à la Loi sur les normes du travail en offrant des conditions d'emploi égales ou supérieures à celles qui y sont prévues.

Il a la charge de déduire des salaires de ses employés les retenues à la source aux instances gouvernementales.

Pour la formation, si l'employeur a une masse salariale supérieure à 1 million de dollars, il est tenu de dépenser 1 % en formation (loi 90) ou de le payer à des organismes attitrés.

Le Québec compte un taux élevé de syndicalisation. Dans le secteur public, il faut savoir qu'une forte proportion des employés sont syndiqués. Le droit d'association est protégé par la Charte des droits et libertés de la personne alors que le Code du travail en prévoit les modalités. L'association accréditée sera chargée de négocier les conditions de travail applicables à l'ensemble des salariés qu'elle représente. La convention collective ainsi négociée doit être d'une durée minimale d'un an ou de trois s'il s'agit de la toute première pour le groupe de salariés visé par l'accréditation.

Tout différend résultant de l'interprétation ou de l'application de la convention collective sera soumis à l'arbitrage. Si la convention n'est pas renouvelée suite à son expiration, le Code du travail donne le droit aux employés de déclencher une grève et à l'employeur celui de déclarer un lock-out. L'employeur ne pourra alors embaucher de nouveaux employés pour remplacer les employés en grève. Si le droit à la grève demeure parfois exercé, dans le domaine public, les services essentiels doivent être assurés. Pour plus de renseignements, consultez le www.thecanadianencyclopedia.com.

2.1.8 Les appellations d'emploi

Les fonctions ne sont pas toujours intitulées de la même façon d'un pays à un autre. Il est donc nécessaire d'utiliser la bonne terminologie si vous recherchez un emploi.

Dans la vie de tous les jours, il vous sera nécessaire de connaître les appellations suivantes :

- Denturologue : prothésiste dentaire
- Optométriste : opticien
- Podiatre : podologue
- Préposé aux bénéficiaires : aide soignant
- Chef de la direction : directeur général
- Représentant aux ventes : commercial, technico-commercial ou vendeur
- Vice-président : directeur
- Directeur : responsable de service
- Conseiller : consultant

Pour les fonctions en informatique, il existe quelques différences, mais elles sont compréhensibles par tous. Pour plus de renseignements, consultez le site de Ressources humaines et Développement social Canada et la classification nationale des professions au www.rhdsc.gc.ca.

Témoignage :

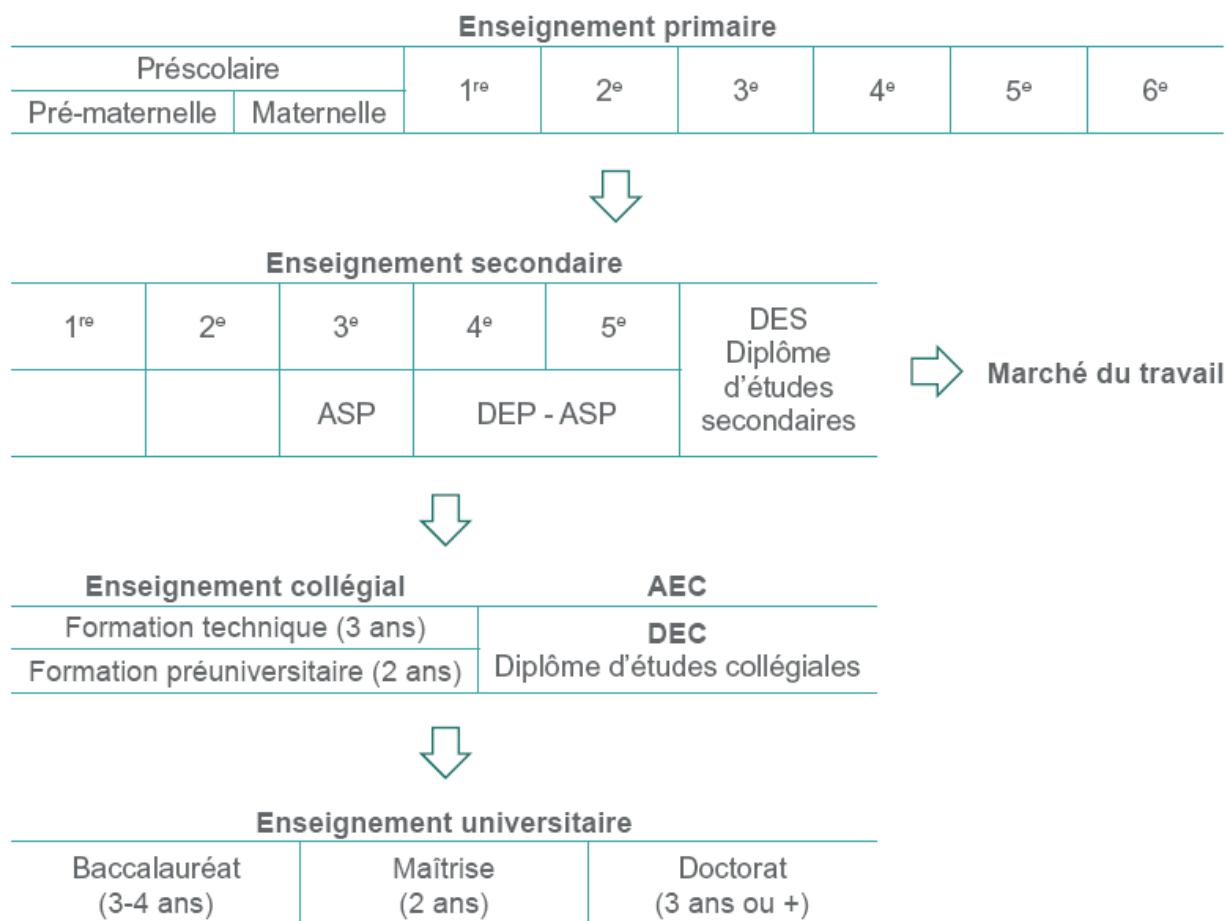
« À mon arrivée à Québec, j'ai trouvé facilement un emploi correspondant à mes qualifications. Mais, au bout de 18 mois d'emploi dans une entreprise québécoise du secteur des nouvelles technologies, j'ai perdu mon emploi d'une heure à l'autre ! J'ai été convoqué dans le bureau de mon supérieur qui m'a signifié que mon poste était supprimé et que je devais partir immédiatement sans même emporter mes affaires, comme une trentaine de mes collègues.

En contrepartie, une compensation financière m'a été accordée ainsi que les services d'un cabinet de recrutement jusqu'à ce que je retrouve un nouveau poste. J'ai pu ainsi retrouver un emploi dans les 8 semaines qui ont suivi. La précarité des contrats de travail est ainsi compensée par le dynamisme du marché de l'emploi. »

Monsieur Jean-Marie Perrono (Français, arrivé au Québec en 2003)
Architecte senior – Oracle

2.2 La formation et les diplômes québécois

Au Québec, l'école est obligatoire de 6 à 16 ans. Il existe quatre ordres d'enseignement ayant chacun un système public et privé : le primaire, le secondaire, le collégial et l'enseignement universitaire (voir tableau récapitulatif ci-dessous).



2.2.1 L'enseignement préscolaire et primaire

L'éducation préscolaire est facultative. Pour les parents qui le désirent, l'accès aux écoles maternelles est possible pour les enfants qui ont eu cinq ans au 30 septembre de l'année. Le primaire dure six ans.

2.2.2 L'enseignement secondaire

Après six années d'études primaires, l'élève entreprend des études secondaires de cinq ans s'il poursuit une orientation générale ou d'une durée variable s'il poursuit un programme de formation professionnelle.

Le diplôme d'études professionnelles (DEP) sanctionne des programmes d'études d'une durée moyenne de 900 heures à 1 800 heures (un an et demi). La formation menant au DEP commence après la 3^e, la 4^e ou la 5^e année du secondaire selon les exigences liées aux différents programmes d'études.

L'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) est délivrée au terme d'une formation qui dure six ou douze mois. Environ une cinquantaine de programmes offerts aux titulaires d'un DEP dans certains secteurs de formation mènent à ce diplôme.

L'attestation de formation professionnelle (AFP) est délivrée au terme d'études d'une durée maximale de 900 heures (un an). Entreprises après la 2^e année du secondaire par un élève, ces études, dont la formation pratique se déroule en entreprise, préparent à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

Le diplôme d'études secondaires (DES) sanctionne la réussite des études générales d'une durée de cinq ans. Il donne accès aux études supérieures.

Pour l'enseignement primaire et secondaire, il existe un peu plus de 2 400 établissements publics et plus de 300 établissements privés qui sont, pour la plupart, subventionnés. Les écoles publiques sont administrées par des commissions scolaires qui relèvent du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

2.2.3 L'enseignement supérieur

Au Québec, l'enseignement supérieur comprend l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire.

L'enseignement collégial

Le collège constitue le premier échelon des études supérieures. Offert principalement dans le réseau public par les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP), l'enseignement collégial peut aussi être offert par des collèges privés.

Les établissements offrent des programmes d'études pré-universitaires d'une durée de deux ans et des programmes d'études techniques d'une durée de trois ans. Les premiers mènent aux études universitaires alors que les seconds préparent au marché du travail. Les études techniques mènent à des métiers tels que : policier, éducateur en service de garde, infirmier, technicien de bureautique.

Le diplôme d'études collégiales (DEC) sanctionne la formation acquise dans le cadre des programmes d'études pré-universitaires (huit programmes) et des programmes techniques (cinq domaines et 115 programmes). Il est également possible d'obtenir une attestation d'études collégiales (AEC) au terme d'une formation technique de durée variable (de 330 à 1 350 heures) menant au marché du travail.

L'enseignement universitaire

L'enseignement universitaire comprend trois cycles d'études.

Le 1er cycle universitaire conduit au diplôme de baccalauréat. Il représente une formation d'au moins 90 crédits, habituellement d'une durée de trois ans à temps plein. Les études de baccalauréat peuvent mener au marché du travail ou à la poursuite des études de 2e et 3e cycles.

Il existe différents types de baccalauréat : le baccalauréat spécialisé, le baccalauréat avec majeure et mineure et le baccalauréat général.

Au baccalauréat spécialisé, tous les cours portent sur une seule discipline ou un seul champ d'études. Il comporte 90 crédits ou plus selon le programme.

On distingue le baccalauréat avec majeure et le baccalauréat avec mineure :

- la majeure, composante principale, soit un programme de 60 crédits, d'une durée normale de deux ans à temps plein, dont la plupart des cours portent sur une seule discipline ou un seul champ d'études;
- la mineure, composante complémentaire soit un programme de 30 crédits, d'une durée normale d'un an à temps plein, dont la plupart des cours portent sur une seule discipline ou un seul champ d'études.

Par ailleurs, un étudiant peut s'inscrire à l'université pour obtenir soit un diplôme soit un certificat. Le diplôme atteste la réussite d'un programme qui comporte généralement 60 crédits alors que le certificat atteste la réussite d'un programme qui comporte généralement 30 crédits.

Le baccalauréat général résulte du cumul de trois certificats de 30 crédits chacun.

Les programmes de 2e cycle universitaire sont de deux types. Un diplôme de maîtrise professionnelle dite maîtrise sans mémoire ou d'un programme de maîtrise de recherche dite maîtrise avec mémoire. Ces programmes correspondent à une spécialisation dans un champ d'études ou à une initiation à la recherche dans une ou plusieurs disciplines.

Le programme de maîtrise comporte généralement 45 crédits et s'échelonne habituellement sur deux ans. Le second type d'études de 2e cycle conduit à un diplôme. Le programme d'études comporte alors généralement 30 crédits et dure normalement un an à temps plein.

Le 3e cycle universitaire initie à la recherche scientifique et prépare à une carrière de chercheur. Les étudiants peuvent y acquérir un doctorat (PhD) après un programme qui comporte au moins 90 crédits et dont la durée minimale est de trois ans à temps plein. L'obtention de ce grade nécessite notamment la rédaction et la soutenance d'une thèse.

Sources :

Guide de comparaison des études avec le système éducatif du Québec du MICC. Étudier au Québec - Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec - Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Capacity Canada - Camo : Accès aux professions et aux métiers - analyse du contexte - intervenants et initiative au Québec - Août 2005

2.2.4 Les équivalences

Chaque établissement décide des équivalences accordées pour une admission. Si une personne formée à l'étranger ne sait pas à quel ordre d'enseignement elle doit présenter sa demande, elle peut s'adresser au MICC pour obtenir une évaluation comparative des études effectuées à l'extérieur du Québec.

2.3 Les qualifications, ordres professionnels et professions réglementées

Au Québec, il existe un système de réglementation des professions. Les questions d'équivalence, de reconnaissances de diplômes et de qualifications professionnelles sont en jeu. Ce système est complètement indépendant et n'est pas relié au processus d'immigration.

À ce propos, d'ailleurs, une entente entre la France et le Québec a été signée le 17 octobre 2008 en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles par le premier ministre du Québec, Jean Charest, et le président français, Nicolas Sarkozy, dans le cadre du Sommet de la Francophonie.

Une procédure commune a été mise sur pied aux fins de reconnaissance mutuelle pour faciliter et accélérer l'acquisition d'un permis pour l'exercice d'un métier ou d'une profession réglementée. Les autorités compétentes de chaque partie vont examiner les qualifications professionnelles des professions et métiers réglementés afin de conclure des arrangements. Il est prévu de négocier ces arrangements avant le 31 décembre 2009.

L'entente précise que les autorités examineront les différences au titre de formation en termes de durée et de contenu. Les demandes seront traitées dans des délais plus courts, soit quatre mois à partir du dépôt de la demande. Un comité bilatéral constitué pour avis consultatif va établir les règles et les procédures et se réunira au moins une fois par an.

Pour le Québec, les professions réglementées sont, entre autre, les suivantes : architecte, arpenteur-géomètre, avocat, comptable agréé, comptable général licencié, dentiste, ingénieur, médecin, médecin vétérinaire, pharmacien, sage-femme et travailleur social.

Pour plus de renseignements, consultez l'entente au www.mri.gouv.qc.ca.

Les équivalences

Chaque établissement décide des équivalences accordées pour une admission. Si une personne formée à l'étranger ne sait pas à quel ordre d'enseignement elle doit présenter sa demande, elle peut adresser au MICC pour obtenir une évaluation comparative des études effectuées à l'extérieur du Québec.

2.3.1 Le système professionnel québécois

Le système professionnel québécois, mis en place en 1973, est régi par le Code des professions, loi cadre du système professionnel qui s'applique à l'ensemble des ordres. Le système professionnel est composé du gouvernement du Québec, de l'Assemblée nationale, des ordres professionnels, de l'Office des professions du Québec et du Conseil interprofessionnel du Québec.

L'Office des professions du Québec (OPQ), mécanisme de surveillance et de contrôle, dispose d'un pouvoir d'intervention auprès des ordres et de recommandation auprès du gouvernement.

L'OPQ, organisme gouvernemental autonome, supervise le système professionnel et veille à ce que chacun des ordres accomplisse adéquatement son mandat de protection du public utilisateur de services professionnels. Voir le www.opq.gouv.qc.ca.

Le Conseil interprofessionnel du Québec est un regroupement des ordres professionnels, une voix collective auquel le Code des professions reconnaît une existence et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale. Voir le www.professions-quebec.org.

2.3.2 Les ordres professionnels

Il existe 45 ordres professionnels au Québec. Ils ont la mission de vérifier que leurs membres détiennent les connaissances et le savoir-faire nécessaires et qu'ils observent un comportement professionnel.

Ils doivent s'assurer, dans le domaine qui leur est propre, que les professionnels dispensent les meilleurs services possibles au public. Chaque ordre professionnel possède les pouvoirs requis pour garantir la protection du public et assurer la qualité des services professionnels. Il existe deux types de professions : celles à exercice exclusif et celles à titre réservé. Dans le cas d'une profession à exercice exclusif, seuls les membres des ordres reconnus peuvent porter le titre et exercer les activités qui leur sont réservées par la loi. Dans le cas d'une profession à titre réservé, bien que les membres d'un tel ordre n'aient pas le droit exclusif d'accomplir des activités professionnelles, l'utilisation du titre est limitée à eux seuls. (Exemple : le titre « ingénieur » ne peut être utilisé que si vous êtes accepté à l'Ordre des ingénieurs du Québec.)

Les ordres professionnels doivent veiller à la compétence de leurs membres. Pour ce faire, ils vérifient si ces derniers ont la formation ou les diplômes requis et ils organisent des activités de perfectionnement. Ils ont mis en place un comité d'inspection professionnelle qui s'assure du maintien des compétences et de la qualité des services. Ils ont également rédigé un code de déontologie pour contrôler l'intégrité et la conduite des membres.

Office des professions
Surveille et coordonne



Le code des professions
Réagit et encadre le fonctionnement des différentes professions



Professions à titre exclusif
Seuls les membres de l'ordre peuvent exercer
les activités et porter le titre
25 professions



Professions à titre réservé
Les membres d'un ordre n'ont pas l'exclusivité
d'activités professionnelles
27 professions

Les deux types de professions

Professions à exercice exclusif

Acupuncteur : www.ordredesacupuncteurs.qc.ca
Agronome : www.oac.qc.ca
Architecte : www.oaq.com
Arpenteur-géomètre : www.cagq.qc.ca
Audioprothésiste : www.ordreaudio.qc.ca
Avocat : www.barreau.qc.ca
Chimiste : www.ocq.qc.ca
Chiropraticien : www.chiropratique.com
Comptable agréé : www.ocaq.qc.ca
Huissier de justice : www.huissiersquebec.qc.ca
Infirmier : www.oiiq.org
Ingénieur : www.oiq.qc.ca
Ingénieur forestier : www.oifq.com
Médecin : www.cmq.org
Médecin vétérinaire : www.omvq.qc.ca
Notaire : www.cdnq.org
Opticien d'ordonnances : www.oodq.qc.ca
Optométriste : www.ooq.org
Pharmacien : www.opq.org
Podiatre : www.ordredespodiatres.qc.ca
Sage-femme : www.osfq.org
Technologue en radiologie : www.otrq.qc.ca

Professions à titre réservé

Administrateur agréé : www.adma.qc.ca
Audiologiste : www.ooac.qc.ca
Comptable en management accrédité : www.cma-quebec.org
Comptable général licencié : www.cga-quebec.org
Conseiller d'orientation : www.occoppq.qc.ca
Conseiller en ressources humaines agréé : www.orhri.org
Conseiller en relations industrielles agréé : www.orhri.org
Diététiste : www.opdq.org
Ergothérapeute : www.oeq.org
Évaluateur agréé : www.oeaq.qc.ca
Hygiéniste dentaire : www.ohdq.com
Infirmier auxiliaire : www.oiaq.org
Inhalothérapeute : www.opiq.qc.ca
Interprète agréé : www.ottiaq.org
Orthophoniste : www.ooaq.qc.ca
Physiothérapeute : www.oppq.qc.ca
Psychoéducateur : www.occoppq.qc.ca
Psychologue : www.ordrepsy.qc.ca
Technicien dentaire : www.ottd.com
Technologiste médical : www.optmq.org
Technologue professionnel : www.otpq.qc.ca
Terminologue agréé : www.ottiaq.org
Thérapeute conjugal et familial : www.oppq.qc.ca
Thérapeute en réadaptation physique : www.oppq.qc.ca
Traducteur agréé : www.ottiaq.org
Travailleur social : www.optsq.org
Urbaniste : www.ouq.qc.ca

Pour plus de renseignements, consultez la liste des ordres au www.opq.gouv.qc.ca.

Il faut savoir que seulement 20 % des professions sont réglementées. Pour exercer une profession réglementée vous devez impérativement en avoir le permis, qui est délivré par un ordre. Ils régissent l'accès et les normes, évaluent les qualifications et donnent des autorisations à exercer la profession ou utiliser le titre.

Ces ordres pourront vous demander de passer un examen professionnel, de suivre une formation ou encore de vous évaluer.

Chaque ordre possède des conditions d'accès différentes. Il faut donc vous adresser à l'ordre qui vous concerne et vérifier les conditions demandées.

Vous n'êtes pas obligé d'être résident permanent ou citoyen canadien pour entrer dans un ordre. Le permis délivré sera valable partout au Québec.

Les démarches pour exercer une profession réglementée :

- obtenir un permis;
- être inscrit à l'ordre professionnel.

Obtention du permis :

- Exigence de scolarité : le candidat doit avoir obtenu un diplôme québécois requis ou le diplôme équivalent donnant accès à l'ordre professionnel. L'immigrant devra donc faire reconnaître les diplômes ou formations étrangères. Cette équivalence tient compte des sujets de cours suivis, du nombre d'heures d'étude par matière, du nombre d'heures d'études au total et de l'expérience de travail. Pour faire une demande de reconnaissance d'équivalence une demande écrite doit être adressée à l'ordre professionnel. Celui-ci enverra une copie de son règlement sur la démarche d'équivalence des diplômes, une explication de la procédure et un formulaire à remplir.
- Autres conditions variant suivant les ordres : stage, formation supplémentaire ou examen. Les admissions directes des personnes formées étranger dans les ordres professionnels sont très rares. Attendez-vous à passer des examens ou à effectuer des stages ou des formations. Ils sont payants tout comme le passage des examens.
- Connaissance suffisante et adéquate du français (elle est reconnue aux personnes ayant effectué trois années d'études de niveau secondaire ou postsecondaire). Documents nécessaires pour votre dossier: diplômes, certificats d'études, relevés de notes, description des stages et des cours suivis, preuves d'emploi et d'expérience professionnelle. Ces documents doivent être des originaux ou certifiés conformes.

Inscription à l'ordre :

Pour exercer, une personne doit s'inscrire au tableau de l'ordre une fois le permis reçu. Elle doit ensuite payer les cotisations et les autres frais afférents, souscrire à une assurance responsabilité si nécessaire et répondre à toutes les autres conditions demandées.

Les frais pour obtenir un permis et s'inscrire au tableau d'un ordre sont parfois assez importants. Ils peuvent varier de quelques centaines à plusieurs milliers de dollars, selon les circonstances et les ordres. Ils comprennent les frais de traitement du dossier d'équivalence, d'examen, de délivrance du permis, d'admission à l'ordre, etc. S'il y a lieu, il faut y ajouter les dépenses liées à une formation ou à un stage requis.

Les procédures d'admission à un ordre professionnel sont parfois longues et complexes. En plus des délais de traitement de votre dossier par l'ordre, vous devrez tenir compte, s'il y a lieu, de la disponibilité des cours ou des stages que vous devrez suivre et de leur durée.

Vous trouverez des informations spécifiques à l'accès à chaque profession réglementée sur : <http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/dossiers/professions-metiers.html>.

2.3.3 L'Ordre des ingénieurs

Exercice de la profession d'ingénieur

C'est une profession d'exercice exclusif. Il faut donc avoir un permis et être inscrit à l'Ordre des ingénieurs pour exercer et pour utiliser le sceau et le titre.

Le permis

Deux types de permis existent :

Permis d'ingénieur junior

Il est accordé à ceux qui détiennent un diplôme reconnu au Québec ou par équivalence de diplôme ou de formation. L'immigrant qui n'a pas reçu une formation québécoise reconnue par l'ordre devra avoir une reconnaissance de l'équivalence de son diplôme reçu à l'étranger. Pour cela, l'ordre prend en compte les années, le contenu et la nature de scolarité et de l'expérience passée.

Pour la majorité des candidats formés à l'étranger, vous devrez passer des examens de contrôle des connaissances.

Permis d'ingénieur

Il est accordé aux détenteurs du permis junior qui ont une expérience suffisante, qui ont réussi l'examen professionnel et ont une connaissance suffisante du français.

Le saviez-vous?

Le titre d'ingénieur, contrairement à d'autres pays, n'est pas attribué d'office à la suite de l'obtention d'un diplôme décerné par un établissement d'enseignement supérieur ou une école d'ingénieurs. Vous ne pourrez y prétendre et utiliser le titre qu'après avoir satisfait les prérequis de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Inscription à l'ordre :

Pour vous inscrire, il vous faudra remplir un formulaire, payer une cotisation annuelle et avoir une assurance responsabilité professionnelle collective.

Pour plus de renseignements, consultez la brochure Exercer la profession d'ingénieur au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca.

Où contactez l'Ordre des ingénieurs du Québec à l'adresse suivante :

Gare Windsor, bureau 350
1100, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2S2
Téléphone : 514 845-6141, poste 116
Ligne sans frais : 1 800 461-6141 Télécopieur : 514 845-1833
Internet : www.oiq.qc.ca
Courriel : immigrants@oiq.qc.ca

Si vous êtes ingénieur français vous pouvez également contacter l'association Francogenie qui a pour mission de regrouper les « ingénieurs diplômés » de France afin de faciliter leur intégration au Québec.
<http://www.francogenie.com/>

2.3.4 Les métiers et qualifications professionnelles réglementés

Il existe aussi d'autres professions et métiers dont les conditions d'admission ou d'exercice sont déterminées par des exigences réglementaires.

Certaines qualifications professionnelles sont réglementées pour assurer la sécurité des travailleurs. Des certificats de qualification sont alors nécessaires pour exécuter certains travaux réglementés.

Une dizaine de métiers comportent des risques liés à la sécurité et font l'objet d'un certificat de qualification. Il s'agit des domaines suivants : électricité, tuyauterie, mécanique d'ascenseurs, gaz, machines fixes et inspection d'appareils sous pression, boutefeu (catégorie exploration minière et levés sismiques), soudage, eau potable, halocarburés.

Pour plus d'informations, consultez le *Guide de la qualification professionnelle* sur le site d'Emploi-Québec : www.emploi.quebec.net

Les métiers ou occupations dans l'industrie de la construction sont aussi réglementés. Il faut détenir un certificat de compétences délivré par la Commission de la construction du Québec (CCQ), qui atteste que la personne détient les compétences nécessaires pour travailler sur les chantiers québécois.

Pour plus de renseignements, consultez le site du MICC au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca.

2.3.5 L'évaluation comparative

L'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec est une comparaison générale des diplômes entre deux systèmes éducatifs officiels. C'est un service rendu par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Il existe sur le site des guides de correspondance avec et le Rwanda. www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Les comparaisons établies dans les guides sont seulement données à titre indicatif et n'ont aucune valeur légale. Les ordres professionnels, les établissements d'enseignement québécois et les employeurs ne sont pas liés par ces guides et peuvent évaluer votre formation selon des méthodes et des critères qui leur sont propres.

Vous trouverez également les tableaux comparatifs des diplômes de 22 pays dans le *Guide des procédures d'immigration pour les travailleurs qualifiés permanents* au www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

L'évaluation comparative est nécessaire pour :

- obtenir un permis d'enseigner au Québec par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;
- obtenir un emploi dans la fonction publique municipale, québécoise ou canadienne ;
- obtenir une aide financière du programme des prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la poursuite d'études supérieures.

Dans tous les autres cas vous devez vous adresser directement aux établissements d'enseignement ou aux ordres professionnels pour savoir si vous avez besoin d'une évaluation comparative.

Procédure :

1. Remplir le formulaire, en anglais ou français, et joindre une pièce d'identité : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca.
2. Joindre les diplômes originaux ou copies certifiées conformes Tous les documents qui sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais doivent être traduits par un traducteur agréé de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ).
3. Le coût total pour une demande en 2009 est de 105 \$ CA.
4. Le délai de traitement : 45 jours ouvrables si toutes les procédures ont été respectées, que le paiement est effectif et que tous les documents nécessaires ont été reçus. N.B. : la demande est prioritaire si elle est nécessaire pour l'obtention d'un emploi. Une lettre de l'employeur potentiel exprimant sa volonté d'évaluer le salarié être jointe à la demande.
5. Déposez votre demande en personne ou par courrier à l'adresse :
Immigration-Québec
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est-du-Québec
930, chemin Sainte-Foy, rez-de-chaussée
Québec (Québec) G1S 2L4
Téléphone : 418 643-1435 ou 1 888 643-1435
Télécopieur : 418 643-7460
Courriel : direction.quebec@micc.gouv.qc.ca

Témoignage :

« Actuellement employée à titre précaire comme professeure d'anglais dans une commission scolaire, je suis confrontée au fossé qui sépare les exigences universitaires en matière d'équivalence de diplômes et la réalité sur le terrain. Malgré le besoin urgent de personnel pour combler les départs à la retraite, le ministère de l'Éducation me demande d'effectuer deux ans à temps plein à l'université pour compléter ma licence française et mes dix ans d'expérience !

Au sein de l'équipe de travail, personne n'a jamais remis en cause mes compétences et tous ont accueilli avec intérêt mes différences. Le fait que je sois disponible et prête à rester de façon durable soulage leur inquiétude, mais comment faire si je dois me mettre en disponibilité pour suivre des cours? C'est une situation difficilement compréhensible !

Cependant, enseigner ici est une expérience très enrichissante à de nombreux points de vue et j'ai appris en deux ans ce que j'ai cherché pendant bien des années en France.»

Madame Caroline Levasseur (Française, arrivée au Québec en 2003)
Enseignante d'anglais - Formation pour adultes

3.1 Le CV et l'entrevue d'embauche

3.1.1 La recherche d'emploi

La démarche :

Pour effectuer une recherche d'emploi efficace, vous devez, au préalable, vous informer sur le marché du travail au Québec. Pour ce faire, visitez le site d'Emploi-Québec, qui est une source de renseignements très utiles sur les tâches, la rémunération et les perspectives d'emploi pour les professions et les exigences des employeurs.

Il faut également bien connaître ses compétences et définir les fonctions que vous souhaitez occuper. Cependant, vous ne trouverez pas forcément l'emploi idéal tout de suite. À ce titre, il est conseillé de ne pas trop attendre pour choisir un emploi, car il constituera pour vous, même s'il ne correspond pas exactement à vos compétences, une première expérience qui pourra ensuite être valorisée.

Le saviez-vous?

Emploi-Québec offre un **Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)**. Son objectif est d'inciter les PME québécoises à embaucher des travailleurs immigrants pour combler les besoins en main-d'œuvre et de soutenir l'intégration et l'accueil de ces derniers dans leur milieu de travail. Il vise à donner aux nouveaux arrivants une première expérience de travail nord-américaine.

Pour être admissible au programme, l'employeur doit :

- être une PME située au Québec et avoir moins de 250 employés ;
- proposer un emploi régulier à temps plein (30 h minimum par semaine).

La personne immigrante doit :

- n'avoir jamais occupé un emploi dans son métier ou son domaine de compétence au Québec ;
- avoir obtenu sa résidence permanente depuis moins de deux ans.

Si vous êtes admissible, l'entreprise pourra obtenir :

- une subvention salariale pouvant aller jusqu'à 50 % de votre salaire (maximum de 7 500 \$) ;
- une subvention de 1 100 \$ pour le volet accompagnement, consacré à l'aide à l'intégration du nouveau travailleur ;
- une aide pour la formation et le volet adaptation des compétences au contexte de travail nord-américain (maximum de 3 600 \$).

La lettre de présentation :

Elle doit être courte, concise et précise. Elle doit être différente des informations données dans le CV. De préférence, faites une lettre tapée et non manuscrite.

En quelques phrases, vous devrez démontrer que vous avez le profil demandé. Envoyez la lettre par courriel avec la référence du poste et mentionnez vos coordonnées téléphoniques pour que l'on puisse vous joindre.

Le curriculum vitæ :

C'est un outil marketing qui doit vous permettre de décrocher un entretien et de faire valoir vos expériences et compétences. Il existe plusieurs types de curriculum vitæ comme le CV chronologique, le CV fonctionnel ou le CV par compétences.

À vous de définir lequel doit être préférablement envoyé suivant le contexte et la situation.

Les recruteurs et les gestionnaires peuvent recevoir, pour une même offre d'emploi, beaucoup de candidatures et consacrent peu de temps à la lecture de votre CV. Celui-ci doit donc :

- être synthétique et précis (de 2 à 3 pages maximum) ;
- être dans un format « 8,5 x 11 pouces » ;
- être facile à lire et sans fautes d'orthographe ;
- ne comporter aucune incohérence ;
- utiliser des verbes d'action ;
- contenir les correspondances de niveau de formation.

On doit y retrouver les rubriques suivantes : les expériences professionnelles incluant la description des tâches, la formation et le perfectionnement, les compétences techniques (incluant les certifications), les langues parlées et écrites. On peut rajouter les adhésions aux associations professionnelles et le bénévolat effectué.

Le CV québécois est un sommaire de compétences et de qualifications. Il se concentre sur les éléments directement reliés au monde du travail. À la différence des pratiques européennes, le diplôme est un élément secondaire qui passe après l'expérience professionnelle.

De nombreux organismes pour vous aider :

- Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) - France
- Centre d'éducation des adultes des découvreurs - point de service Phénix
- Centre R.I.R.E. 2000
- Chambre de commerce de Québec
- GIT - Club de recherche d'emploi
- Option-travail
- Réseau canadien des entreprises d'entraînement
- Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail de Québec inc. (SOIIT)

L'Association des centres de recherche d'emploi du Québec est un réseau d'organisations spécialisées en recherche d'emploi et en insertion professionnelle qui peut vous fournir de l'aide. Pour plus de renseignements, consultez le site www.cre.qc.ca.

Le *Guide pratique de recherche d'emploi* réalisé par Emploi-Québec vous donne outils, informations et conseils pour votre recherche d'emploi au www.emploiquebec.net.

Le site des organismes communautaires d'aide à l'intégration en emploi Inforgr travail vous offre de multiples possibilités de recherche et de consultation d'information relative aux services offerts dans la grande région de Québec au www.inforgrtravail.qc.ca.

Consultez le site de Libre Emploi, qui a pour mission d'offrir à la population des services d'assistance ponctuels et personnalisés en recherche d'emploi au www.libreemploi.qc.ca.

Témoignage :

« À l'époque de ma rencontre dans une conférence internationale en Californie en 1988 avec Pierre Lavigne, directeur de l'Institut national d'optique (INO), je ne pensais pas qu'il me convaincrerait de venir à Québec et que j'y serais encore 20 ans plus tard, à la tête de ma propre entreprise.

Et pourtant, après avoir étudié en Angleterre, j'ai quitté l'ex-Yougoslavie pour venir diriger un laboratoire de recherche en optique pendant plusieurs années avant de saisir l'opportunité de créer Doric Lenses à partir de l'exploitation d'un brevet que j'avais déposé auparavant et d'une démarche de « spin off » concertée avec l'INO.

L'entreprise compte aujourd'hui plus de vingt personnes dont une grande majorité sont issues de l'immigration. Cela s'explique facilement par la disponibilité de gens qualifiés dans le milieu des immigrants de Québec et par l'absence de restrictions dans le domaine de la photonique. En plus, le processus d'embauche a été largement favorisé par les différentes subventions mises en place par Emploi-Québec comme le programme PRIIME (Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi) qui subventionne 50 % du salaire sur une période de six mois.

Pour un immigrant entrepreneur, il est essentiel de bien s'entourer dès le démarrage de l'entreprise que ce soit avec des organismes d'aide au démarrage, des conseillers spécialisés ou du mentorat d'affaires. Partir avec des bases solides et avec une organisation bien structurée permet de se consacrer ensuite au développement technologique, à la croissance des ventes et d'assurer la rentabilité de l'entreprise. »

Sead Doric (Bosniaque, arrivé à Québec en 1989)
Président - Doric Lenses

3.1.2 L'entrevue

Pendant un entretien d'embauche (appelée « entrevue » au Québec), l'atmosphère est souvent conviviale et décontractée. Il faut axer la rencontre sur les réalisations et les faits concrets. Il est très rare que l'on emploie des méthodes de déstabilisation pendant l'entretien. Le recruteur restera toujours très courtois, enthousiaste et positif. Mais cela ne signifie pas que vous serez engagé...

Si vous passez un entretien dans une PME, vous n'aurez pas toujours en face de vous un représentant du Service des ressources humaines. Quand c'est le cas, il sera souvent accompagné d'un technicien qui vérifiera vos compétences techniques.

Avant de rencontrer l'entreprise, vous devez vous renseigner à propos de :

- l'organisation et son historique;
- sa mission et ses valeurs ;
- ses produits et services;
- la description du poste.

Pendant l'entretien :

- Être ponctuel ;
- Être posé, concis et précis (ne pas trop s'étendre dans les réponses) ;
- Être curieux et poser des questions ;
- Avoir une tenue vestimentaire appropriée ;
- Reformuler les questions qui ne sont pas comprises ;
- Éviter toute forme d'arrogance et ne pas couper la parole ;
- Ne pas tutoyer ;
- Éviter les allusions à la vie privée ;
- Répondre aux questions salariales ;
- Ne pas mentir ou exagérer ;
- Connaître le déroulement de l'entrevue.

Après l'entrevue :

- Envoyer un courriel de remerciement ;
- Faire un suivi.

Les questions fréquemment posées lors d'une entrevue :

- Voici, pour parfaire votre préparation, quelques questions qui pourront vous être posées
Parlez-moi de l'expérience qui a été la plus positive ? Pourquoi ?
- Un projet de travail qui a posé des difficultés ?
- Avez-vous déjà eu à gérer un conflit ?

- Quels défis recherchez-vous ?
- De quelle façon planifiez-vous le travail à faire ?
- Décrivez les rapports et comportements avec vos collègues, supérieurs, subordonnés ?
- Vos valeurs personnelles ?
- Dans quel genre d'environnement aimez-vous travailler ? et avec quel type de personnalité ?
- Parlez-moi d'une occasion où votre intégrité a été mise à l'épreuve ?
- Êtes-vous quelqu'un qui prend des risques ? Types et situations.
- Le type de tâches que vous n'aimez pas accomplir ?
- Comment procédez-vous pour ne rien oublier ?
- Votre type idéal de responsable ?
- Décision la plus difficile que vous ayez eu à prendre ?

Le saviez-vous?

La Charte des droits et libertés de la personne affirme et protège les droits et libertés de toute personne vivant au Québec. Elle a comme objectif majeur d'harmoniser les rapports des citoyens entre eux et avec leurs institutions, dans le respect de la dignité humaine. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse veille au respect des droits de chacun et lutte contre la discrimination.

C'est pourquoi, dans votre recherche d'emploi, sur la lettre de motivation comme sur le curriculum vitæ, **il ne faut pas mentionner des éléments privés tels que l'âge, l'état civil, l'origine, la taille, la situation familiale, le statut au Canada, le numéro d'assurance social...**

3.2 Les pratiques professionnelles et d'affaires

Considérations d'ordre général

La langue de travail : le français et l'anglais sont les deux langues officielles d'affaires au Canada, mais toutes les régions ne sont pas bilingues. Dans la province de Québec, vous devrez fournir tout document en langue française et il est optionnel de distribuer des documents en langue anglaise.

En affaires, vous entendrez fréquemment évoqués les Canadiens de langue anglaise par le terme « anglophones » alors que « francophones » qualifie les Canadiens de langue française.

Voici quelques pratiques usuelles qui vous seront utiles :

- Protocole : les hommes et les femmes sont traités de manière égale en affaires. Les femmes d'affaires ne s'attendent donc pas à des marques de politesse particulières qui ne s'appliqueraient pas envers leurs collègues masculins.
- Tenue vestimentaire au travail : elle peut varier considérablement d'une organisation à l'autre. On trouve, par exemple, des costumes de ville dans la plupart des bureaux gouvernementaux et dans les entreprises de conseil. Cependant, dans les secteurs technologiques, une tenue vestimentaire plus décontractée est courante. Les femmes portent en général des tailleurs, des robes et des pantalons classiques, accompagnés d'accessoires appropriés.
- Pratiques en hiver : des vestiaires sont prévus pour vos vêtements chauds d'extérieur. Prenez des chaussures de ville et une tenue professionnelle pour votre journée au bureau. La plupart des Québécois mangent au bureau en hiver avec leur boîte à lunch.

Témoignage :

« Pour que mon intégration professionnelle soit douce, sereine et réussie, mon premier défi était d'ordre psychologique : j'ai dû admettre qu'il y a une différence culturelle à surpasser et arrêter de considérer que tout ce qui était différent de ma culture était mauvais et à rejeter. Ensuite, j'ai arrêté de perdre du temps et de l'énergie à chercher les recettes magiques dans les livres ou les manuels de culture d'affaires. Je ne crois pas qu'il y ait une recette magique à suivre, mais je suis persuadé qu'il y a des principes universels à comprendre et à chercher pour établir la relation de confiance (qui est à la base de chaque comportement d'affaires).

Pour entrer dans « le moule » des pratiques et des comportements d'affaires au Québec, je suis revenu aux principes de base du comportement humain. En d'autres termes, j'ai essayé d'aller chercher les comportements et les valeurs de base qui réunissent les êtres humains partout dans le monde (quel que soit le pays et quelle que soit l'époque) et de me concentrer sur les principes universels et humains qui nous rassemblent et non sur les comportements culturels qui nous différencient.

Trois valeurs humaines universelles m'ont permis d'établir une relation de confiance avec mes employeurs, mes clients, mes collègues et mes amis : le respect, le professionnalisme et l'honnêteté.

Ces valeurs ont conditionné mes comportements d'affaires et m'ont aidé à m'intégrer professionnellement avec aisance et réussite. Je suis persuadé que tant que j'exprime ses valeurs d'une façon authentique et vraie, tous les êtres humains (dans un cadre professionnel ou non), que se soit au Canada, en Chine ou ailleurs, vont les comprendre et les apprécier. Ces principes ont influencé spontanément mes comportements d'affaires dans le quotidien et m'ont permis de réussir mon intégration professionnelle. »

Mokhtar Aljane (Tunisien, arrivé au Québec en 2000)
Analyste financier au fonds d'investissement – FILACTION

3.2.1 Dans l'entreprise

Les horaires :

Les horaires applicables sont, pour la plupart des entreprises, dans une tranche horaire comprise entre 8 h et 17 h.

Les temps de repas n'excèdent pas 30 ou 60 minutes et, très souvent, vous aurez sur place une cafétéria ou une cuisine pour prendre votre « lunch » ou pour faire réchauffer votre repas. Les livraisons de repas sont aussi courantes et de nombreux traiteurs proposent ce service.

Il est courant de prendre une pause deux fois par jour (pour prendre un café, par exemple), mais elle sera généralement courte.

La communication et les relations de travail :

Arrivée au bureau : on ne fait pas le tour du bureau pour serrer les mains et saluer tout le monde. Chacun s'installe discrètement à son bureau après avoir rapidement salué les collègues présents dans la pièce.

Salutations : elles sont informelles à tous les échelons en utilisant des expressions comme « Allô !, Salut !, Bonjour ! », « Comment ça va ? » ou « Je suis content de te voir ».

La hiérarchie : elle est souple, peu formelle et avec un nombre de niveaux hiérarchiques limités à l'instar des pratiques nord-américaines. Cependant, elle existe et doit être scrupuleusement respectée. L'accès à votre hiérarchie se fera facilement, sans formalisme et basée sur le dialogue.

Les processus de décisions : les décisions sont consensuelles. Sauf lorsqu'on est explicitement invité à donner notre avis, le débat n'a pas cours en réunion, il est supposé avoir eu lieu avant et celle-ci est convoquée pour prendre des décisions. Une fois prises par votre supérieur hiérarchique, elles ne sont plus discutées ou remises en cause et doivent s'appliquer sans contestation. Remettre en cause en public une décision de votre supérieur hiérarchique démontre un manque de solidarité.

Les dossiers : les dossiers que vous présentez doivent être, en général, courts et aller rapidement à l'essentiel. Les résultats obtenus ou les objectifs à atteindre et les livrables du projet sont plus importants que les explications sur la procédure suivie ou une argumentaire détaillé.

3.2.2 À l'extérieur de l'entreprise

Les rencontres d'affaires :

Prise de rendez-vous : les prises de rendez-vous sont relativement faciles au Québec, quel que soit le niveau décisionnel de votre interlocuteur.

Quand vous appellerez, vous tomberez souvent sur la ligne directe de votre correspondant, quel que soit son rang hiérarchique, ou, à défaut, sur sa « boîte vocale » (répondeur téléphonique). Vous serez rarement confronté au fameux barrage de secrétaire. En cas d'absence, laissez systématiquement un message et vous serez rappelé rapidement. Attendez-vous à recevoir une réponse dans les deux à trois jours au maximum.

Quand vous prenez un rendez-vous, il se fixe dans un délai court (d'une à deux semaines au maximum). Au-delà, vous ne serez pas pris au sérieux.

Le saviez-vous?

Lorsque vous appelez un interlocuteur et que vous laissez un message sur sa boîte vocale ou que vous lui envoyez un courriel, sachez que le retour d'appel ou la réponse sont généralement très rapides par rapport aux pratiques européennes. Prenez-en vite la bonne habitude...

Les présentations : il y a peu de formalisme et le protocole est limité.

- Avancez-vous, serrez la main de la personne fermement et chaleureusement et dites votre prénom d'abord puis votre nom : « Bonjour, mon nom est Louise Bélanger.
- Assurez-vous d'avoir bien compris le nom de la personne que vous rencontrez pour la première fois. Sinon, il est correct de dire « Je n'ai pas bien compris votre nom, pourriez-vous le répéter, s'il vous plaît ? »
- Le « vouvoiement » initial est conseillé même si vous constaterez souvent que vos interlocuteurs vous appelleront assez rapidement par votre prénom et utiliseront aussi le tutoiement. Faites alors de même si vous vous sentez à l'aise.

Les réunions : quelques règles simples sont à respecter pour réussir vos rencontres :

- Soyez ponctuel. La ponctualité est considérée comme une marque de respect à l'égard du temps des autres participants.
- Si vous prévoyez être en retard, téléphonez à votre interlocuteur pour le prévenir. Au-delà d'un retard de 20 minutes, il est possible que la rencontre soit reportée à une autre date.
- La plupart des rencontres se déroulent selon un ordre du jour et une durée bien définis. Si vous voulez soulever un point en particulier, il faut en avertir à l'avance l'animateur de la rencontre afin qu'il puisse l'intégrer à la rubrique « varia » de l'ordre du jour. Respectez la durée prévue.
- Lors d'une rencontre de plus de deux heures, une boisson et une collation sont parfois servies.

Les repas d'affaires : ils se font généralement à l'occasion du dîner (repas de midi). Cependant, les déjeuners d'affaires (petits-déjeuners) deviennent de plus en plus courants et plus rarement les soupers (diners). Voici quelques règles à connaître :

- Les invitations à dîner à la maison sont rares et doivent être considérées comme un honneur.
- Les repas d'affaires ne durent généralement pas plus d'une heure et demie.
- Il est de plus en plus courant de ne pas prendre d'alcool au cours du repas.
- L'hôte débute généralement la conversation par le sujet d'affaires.
- L'hôte paie parfois pour ses invités mais ce n'est pas toujours le cas (vous devrez régler votre facture).

Les cadeaux : cette pratique est peu courante dans des relations d'affaires entre partenaires canadiens. Elle existe par contre lorsqu'il s'agit de rencontres avec des clients ou partenaires étrangers.

Il n'est pas toléré, dans la pratique des affaires au Canada, d'offrir un cadeau pour obtenir un traitement spécial. Ceci peut être considéré comme un acte de corruption et entraîner des conséquences judiciaires. Le gouvernement canadien et certaines entreprises ont décidé d'adopter un code de conduite qui interdit d'accepter des cadeaux dans certaines circonstances.

Les négociations et contrats : les négociations de contrats et les prises de décisions sont relativement rapides et les discussions recherchent l'efficacité à priori. Dans les rencontres, les Québécois vont directement au but et ne palabrent pas pendant des heures. Être trop volubile ou extraverti peut être mal perçu.

Les contrats à rédiger entre deux partenaires ou avec des clients sont en général plus synthétiques et plus courts que dans les pratiques européennes. Par contre, le recours à des avocats est plus systématique pour tout ce qui concerne les questions juridiques.

Le réseautage :

Le réseautage est une pratique et un outil indispensable dans le milieu des affaires au Québec, car il agit comme un véritable démultiplicateur d'occasions commerciales. En vous bâtissant progressivement un réseau de contacts pertinent et diversifié, vous pourrez ensuite entrer en contact plus facilement avec de nouveaux clients, partenaires, fournisseurs ou futurs employés.

Pour bien réseauter, vous devrez cibler les rencontres et les lieux que vous jugez stratégiques pour atteindre votre objectif (soirées, événements spéciaux, conférences...) et qui prennent généralement la forme de 5 à 7 (réunions qui se déroulent de 17 h à 19 h), de cocktails, de réunions, de diners...

Le golf est aussi, au Québec, un lieu privilégié pour allier plaisir et réseautage. Ne soyez donc pas surpris de voir se multiplier, à la belle saison, des tournois de golf qui sont programmés en semaine (souvent le vendredi) dans le cadre des horaires de travail.

À terme, votre objectif de « réseuteur » sera de devenir un maillon dynamique dans vos réseaux afin de démontrer votre « valeur ajoutée » et ainsi tirer parti de votre implication.

Le réseautage est un art qui s'apprend. Pour en savoir plus, le site de l'OFII Québec (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) vous en décrypte les principales clés : www.ofiicanada.ca

Le saviez-vous?

Un petit truc : en arrivant dans un cocktail où les gens ne se connaissent pas, facilitez-leur la vie et adoptez le rôle dynamique, provoquez les rencontres, présentez les invités qui arrivent à ceux qui sont déjà là. Vous aurez une soirée tout aussi occupée que réussie !

3.3 Être immigrant et entrepreneur, c'est possible

La culture entrepreneuriale s'est beaucoup développée ces dernières années dans la région de Québec et l'esprit d'entreprendre y est fortement encouragé.

Pour un immigrant qui désire se « lancer en affaires », il est donc possible de réaliser cet objectif et de trouver les aides nécessaires dans la région pour se donner toutes les chances de réussir.

Il faut savoir que les démarches administratives de création d'une entreprise au Québec sont simples et rapides et les coûts limités à quelques centaines de dollars. De plus, aucun capital de départ n'est exigé.

3.3.1 Créer une entreprise

Créer une entreprise, qu'elle soit d'économie sociale ou d'économie libérale, est un défi accessible aux immigrants. Si la création d'entreprise est un défi de plus pour celui ou celle qui découvre un nouveau pays d'accueil, il existe, dans la région de Québec, un dispositif complet d'aide au démarrage d'entreprise qui peut être au cœur de la réussite de votre projet.

Le point d'entrée dans la région de Québec pour obtenir tous les renseignements utiles est le Centre local de développement de Québec (CLD).

Les experts-conseils du CLD de Québec sont là pour vous guider vers la solution d'affaires adaptée à vos besoins. Du conseil au financement de projets, de création d'entreprise, ces professionnels vous offrent un accompagnement personnalisé, de courte ou de longue durée. Quelle que soit la nature ou l'envergure du projet d'entreprise, une grande attention est portée à votre cheminement et à chaque étape de son développement.

Pour en savoir plus sur le CLD de Québec :

- Appelez au : 418 525-7771.
- Connectez-vous sur le site Internet www.clddequebec.qc.ca.

Vous pouvez aussi télécharger sur le site le *Guide de démarrage d'une entreprise* qui a été établi à l'attention des créateurs d'entreprise.

Il existe également dans la région différents organismes d'aide au démarrage d'entreprises, qui interviennent pour soutenir les entreprises en phase d'amorçage, de démarrage ou de développement. À titre d'exemple, l'incubateur Inno-centre propose aux entrepreneurs en situation de démarrage un programme d'accompagnement d'une durée de 24 mois pour les amener à franchir les premiers stades du démarrage jusqu'à l'étape de développement.

Pour plus de renseignements :

- Entrepreneuriat Laval : www.el.ulaval.ca
- SOVAR : www.sovar.com
- Inno-centre : www.inno-centre.com

Autres renseignements utiles :

Ressources Entreprises : organisme dont la mission est d'offrir des services d'information d'affaires et de référence vers des ressources spécialisées qui œuvrent dans le soutien au développement des entreprises de la région de Québec.

Info entrepreneurs : service du gouvernement du Canada, qui propose le guide : *Info-Guide – Démarrage d'une entreprise*, accessible sur le site Internet : www.infoentrepreneurs.org

Portail du démarrage d'entreprise du Québec : www.entreprises.gouv.qc.ca

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) : www.mdeie.gouv.qc.ca

Témoignage :

« Quand j'ai décidé d'immigrer au Québec et d'y créer une entreprise, ma perception de ce territoire correspondait-elle à la réalité ?

Si le Québec est une terre d'accueil où on peut concrétiser le rêve d'entreprendre, j'ai compris que trois facteurs majeurs avaient favorisé mon expérience réussie de création d'entreprise :

L'état d'esprit d'un peuple fier de son tissu de PME, qui exprime en permanence un enthousiasme et une joie de vivre, qui résout ses problèmes avec le souci permanent d'avancer. Cela paraît banal, mais en réalité, c'est un encouragement très fort pour la prise d'initiative et une vraie dynamique entrepreneuriale. Cela se traduit aussi par des démarches simplifiées pour la création d'entreprise et une fiscalité avantageuse par rapport à la France par exemple.

La mise à disposition d'un ensemble d'outils gratuits d'aide à la création et au développement d'entreprises : je pense notamment à Ressources Entreprises qui m'a guidé dans mon parcours et m'a mis en relation avec les intervenants pertinents pour mon projet (dans le conseil, le financement, le développement des affaires...). Un véritable réseau dont la motivation est l'aide aux entreprises pour favoriser le développement économique dans la région. Il ne faut surtout pas négliger toute cette ressource disponible.

Une notion qui nous fait sourire en arrivant au Québec : le réseautage ! C'est avant tout un état d'esprit, une démarche naturelle. Les gens se rencontrent pour accélérer et favoriser les contacts professionnels. Le réseautage m'a permis de m'intégrer, de mieux m'épanouir et de faire des rencontres importantes dans mon parcours. Cette notion s'apprend et se structure et elle fait aujourd'hui partie intégrante de mon travail d'entrepreneur. »

Eric Taillefer (Français, arrivé au Québec en 2005)
Président fondateur - Harmony technologies

3.3.2 Reprendre une entreprise

Comme dans la plupart des pays du G8, l'évolution démographique du Québec et le départ accéléré de la génération des *baby-boomers* créent des problèmes de relève entrepreneuriale. Les statistiques parlent d'elles-mêmes :

- Plus de 95 % des entreprises québécoises sont des PME et 40 % des chefs d'entreprise qui les dirigent songent sérieusement à prendre leur retraite d'ici 2010 (70 % d'ici 2015) et finalement, 85 % d'entre eux se voient à la retraite d'ici 2020...
- Près de 70 % des PME disparaissent lors du passage de la première à la deuxième génération et 65 % des PME n'ont pas de plan de relève...
- Parmi les entreprises qui possèdent un plan de relève, seulement 50 % d'entre elles ont identifié un successeur. En raison des contextes démographiques et socioéconomiques, les transferts sont de moins en moins familiaux et 37 % des entrepreneurs pensent vendre leur entreprise à une personne qui n'est pas membre de leur famille...

Sources : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) et ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

Il existe donc, pour les immigrants qui auraient la volonté d'entreprendre, de nombreuses occasions de reprise d'entreprises familiales. Cette approche présente l'avantage, par rapport à la création, de partir d'une base existante et de bénéficier d'une clientèle et d'une culture d'affaires déjà bien établies.

Si vous êtes tenté par cette démarche, il est fortement recommandé de se faire accompagner dans le processus de reprise. Des experts pourront vous faciliter les démarches et accélérer votre réussite en vous apportant un encadrement et des conseils adéquats.

Témoignage :

« Immigrée au Québec en 1998 à la suite de mon mariage avec un diplomate québécois et ne trouvant pas de poste en réelle adéquation avec mes aspirations, je m'interrogeais sur la suite à donner à ma carrière quand mon mari m'a poussée à me lancer en affaires. J'ai alors décidé d'engager un processus de reprise d'entreprise et j'ai acquis la société Auto Nette Gagnon

Pourquoi un lave-auto? Parce que j'ai trouvé que c'était un besoin de la société (deux Québécois sur trois ont une automobile). La démarche de reprise de cette entreprise a été pour moi une façon de mieux m'intégrer au Québec et de faire mes preuves et mes expériences dans les affaires.

Je parlais de quelque chose de quasi inconnu et j'ai restructuré cette microentreprise en l'adaptant à ma vision pour en faire aujourd'hui une compagnie renommée.

J'ai aussi trouvé dans cette activité de lave-auto un personnel dont la majeure partie était en situation de difficulté sociale. Ayant beaucoup voyagé à travers le monde et étant portée par un engagement social très fort, j'ai vu là une opportunité de concilier travail et société pour contribuer à l'effort de réinsertion de ces personnes issues aussi

bien de la société québécoise que de l'immigration.

L'entreprise s'est aujourd'hui fortement développée et je m'attache à poursuivre l'effort d'embauche de personnes en difficultés qui démontrent toutes un profond attachement à l'entreprise. Tout ceci n'aurait pas été possible sans les aides locales aux petites entreprises, comme celles du CLD et autres, que j'ai reçues et qui m'ont permis de mieux cheminer dans mon processus entrepreneurial.

C'est en pensant à ce parcours riche et passionnant et en tant que femme africaine que j'ai écrit un recueil d'expériences intitulé *Une femme d'affaires noire dans le domaine de l'homme blanc*, que je viens juste de publier. »

Laurence-Lydie Traoré (Originaire du Burkina Faso, arrivée à Québec en 1999)
Présidente et propriétaire - Auto-Nette Gagnon

3.3.3 Le mentorat d'affaires

Que vous décidiez de créer ou de reprendre une entreprise existante, vous aurez peut-être besoin d'être guidé dans la période de lancement de votre nouvelle activité.

Le mentorat d'affaires peut être une solution pour vous. Bien ancré dans la région de Québec, il s'est développé sous l'impulsion de la Fondation de l'entrepreneurship, qui accompagne depuis plusieurs années de nombreux projets d'affaires.

La Fondation est activement engagée dans la promotion du développement de la culture entrepreneuriale au Québec.

Elle dispose d'une liste de « mentors d'affaires » qui interviennent bénévolement pour accompagner le nouvel entrepreneur et le soutenir dans le développement de son entreprise.

Dans la région de Québec, elle est représentée par le Service d'aide aux gestionnaires et aux entrepreneurs (SAGE) : www.sagequebec.org.

Le saviez-vous?

Environ 70 % des entreprises mentorées au Québec ont franchi le cap des cinq ans d'existence, doublant ainsi les résultats obtenus lorsque les entrepreneurs sont livrés à eux-mêmes.

Pour en savoir plus sur le mentorat d'affaires au Québec en général et sur les services proposés, consultez le site Internet de la Fondation au www.entrepreneurship.qc.ca.

Témoignage :

« Lorsque j'ai pris contact avec la corporation SAGE de la région de Québec, ma compagnie, Adeon Canada, spécialisée en services-conseils en solutions CRM et en intelligence d'affaires, existait depuis près d'un an. Bien que l'entreprise présentait à ce moment de bons états financiers et une excellente santé financière, notre développement stagnait sans que je puisse en saisir toutes les raisons.

C'est alors que monsieur Yves Bourget, mon mentor chez SAGE, m'a fait prendre conscience que si les Français et les Québécois partagent la même langue, c'est différent dans le monde des affaires. Sans jamais prendre de décision à ma place, monsieur Bourget m'a fait partager sa grande expérience du monde des affaires afin de me faire percevoir mes propres freins. Après seulement quelques séances de mentorat, j'ai pu amorcer le développement d'un réseau de partenaires québécois qui, aujourd'hui, contribuent largement à la croissance de notre société au Québec. Je tiens d'ailleurs à remercier monsieur Bourget pour ses précieux conseils, son temps et sa flexibilité.

Il faut en effet savoir que les mentors de la corporation SAGE sont des personnes d'affaires aguerries, encore en fonction pour la plupart, et des personnes bénévoles. Malgré son agenda chargé, monsieur Bourget m'a toujours consacré le temps dont j'avais besoin, même dans l'urgence. »

Aziz Lefilef (Français, arrivé à Québec en 2007)
Associé - Adéon Canada